Pays de Maurienne
SAVOIE

PLAN D'ACTIONS
SCHÉMA DE SERVICES MAURIENNE

SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE

JUIN 2016

SOMMAIRE

INTRODUCTION 3

PLAN D'ACTIONS SCHÉMA DE SERVICES DU PAYS DE MAURIENNE 2016-2018

Axe 1 5
Axe 2 6
Axe 3 7

AXE 1 : Améliorer l'accès aux services pour tous les habitants 8
1.1 Améliorer la proximité et la qualité des services 9
1.1.1 • Renforcer la présence physique et la mutualisation des services publics sociaux et de l'emploi 9-10
1.1.2 • Faciliter l'accès aux droits pour tous 11
1.2 Répondre aux contraintes temporelles et de saisonnalité du territoire 12
1.2.1 • Favoriser le développement de modes de garde Petite Enfance innovants et adaptés aux contraintes locales 12-13
1.2.2 • Structurer l'information et l'accompagnement à la saisonnalité et la pluriactivité 14-15
1.2.3 • Encourager la prise en compte des rythmes de vie dans l'organisation des services 16
1.3 Développer le numérique 17
1.3.1 • Lutter contre la fracture numérique 17-18
1.3.2 • Couverture Haut Débit du Territoire 19

AXE 2 : Développer les pratiques innovantes, collaboratives et participatives 20
2.1 Favoriser la mobilité durable du public et des services 21
2.1.1 • Renforcer la présence physique et la mutualisation des services publics sociaux et de l'emploi 21
2.1.2 • Diversifier les modes de transport durable et favoriser le changement de comportement du grand public 22
2.2 Réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé et de services à domicile 23
2.2.1 • Engager une réflexion visant à l'émergence d'une stratégie territoriale de santé 23-24
2.2.2 • Développer de nouveaux modes d'organisation des soins de premier recours 25-26
2.2.3 • Répondre aux nouveaux besoins de services à domicile liés au viellissement de la population 27-28
2.3 Développer les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse 29
2.3.1 • Favoriser l'engagement des jeunes dans la vie locale 29
2.3.2 • Développer et promouvoir une offre culturelle et de loisirs adaptée aux jeunes adultes 30
2.3.3 • Renforcer les services de soutien aux parents et de prévention auprès des jeunes 31
2.4 Accompagner l'essor de l'économie du partage 32
2.4.1 • Impulser la mutualisation des services et renforcer le tissu associatif 32-33
2.4.2 • Soutenir les initiatives locales intégrant la participation des habitants, favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle 34

AXE 3 : Développer les pratiques innovantes, collaboratives et participatives 35
3.1 Collecter, mutualiser et diffuser l'information sur les services 36
3.1.1 • Améliorer et accompagner l'inter-connaissance des différents opérateurs de services 36
3.1.2 • Diversifier les modes et lieux de diffusion de l'information pour le public 37
3.2 Innover dans le partage des données 38
3.2.1 • Structurer et animer le partage des données à l'échelle du territoire 38

ANIMATION DU SCHÉMA 39

Schéma de Services Maurienne

L'accessibilité des services à la population est une question qui se pose de plus en plus dans les territoires ruraux. Le Syndicat du Pays de Maurienne a choisi d'apporter, par ce Schéma de Services, une réponse qui ne soit pas uniquement sectorielle (Petite Enfance, emploi, personnes âgées...) mais également transversale. Le Schéma prend ainsi en compte les interdépendances entre thématiques (par exemple les liens entre problèmes de garde d'enfant et les horaires de travail atypiques) et les enjeux propres au territoire (par exemple l'inefficience d'une réponse unique et centralisée en milieu de montagne peu dense et dispersé).

Compte-tenu de la diversité des thématiques abordées et de la complexité de certains enjeux, le Syndicat du Pays de Maurienne a fait le choix de proposer un Schéma avec deux types de contenus :

- Ce document a été conçu comme un "guide du projet innovant de services au public" avec des préconisations méthodologiques élaborées collectivement et tout au long de la construction du schéma.
- Mais aussi comme un programme d'actions avec des projets concrets, identifiés lors des différents temps de concertation avec les acteurs locaux.

LES TROIS GRANDS PRINCIPES QUI ANIMENT CE SCHÉMA ET SA MISE EN ŒUVRE :

APPROCHE PAR L'USAGER (PROXIMITÉ, LIEN SOCIAL, AUTONOMIE)

Les logiques de structure - somme toute légitimes - des différents opérateurs de services impactent la présence territoriale, les modalités de la relation aux usagers, la dématérialisation croissante et unilatérale d'un certain nombre de procédures. Il est cependant essentiel de garder comme objectif le service rendu à l'usager, en termes de simplicité, d'accessibilité et de globalité. De plus, quel que soit le type de réponse apporté, elle doit viser l'autonomie de l'usager. En ce sens, on ne peut laisser une partie de la population en marge sous prétexte de réduction des coûts.

TRANSVERSALITÉ DANS LES SERVICES

Le fonctionnement "en silo" des services (par thématique - emploi, Petite Enfance, handicap...) ne peut être adapté à un territoire majoritairement rural et montagnard comme la Maurienne. Les formes de synergies, de coordination et de mutualisations entre thématiques devront systématiquement être privilégiées dans les réponses proposées par les acteurs locaux. Les besoins des habitants ne sont pas cloisonnés, les réponses apportées devront donc être un minimum transversales.

COOPÉRATION ET PROJETS COLLECTIFS

Le principal besoin émis par les professionnels a été celui d'une meilleure connaissance les uns des autres et ainsi des ressources du territoire. L'enjeu du schéma est de proposer les conditions d'une plus grande coopération entre ces acteurs, c'est-à-dire qu'au-delà de l'inter-connaissance puissent se développer des projets collectifs, des mutualisations de locaux, de moyens techniques, matériels et pourquoi pas financiers.

Schéma de Services Maurienne

PLAN D'ACTIONS SCHÉMA DE SERVICES

DU PAYS DE MAURIENNE 2016-2018

AXE 1 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES POUR TOUS LES HABITANTS

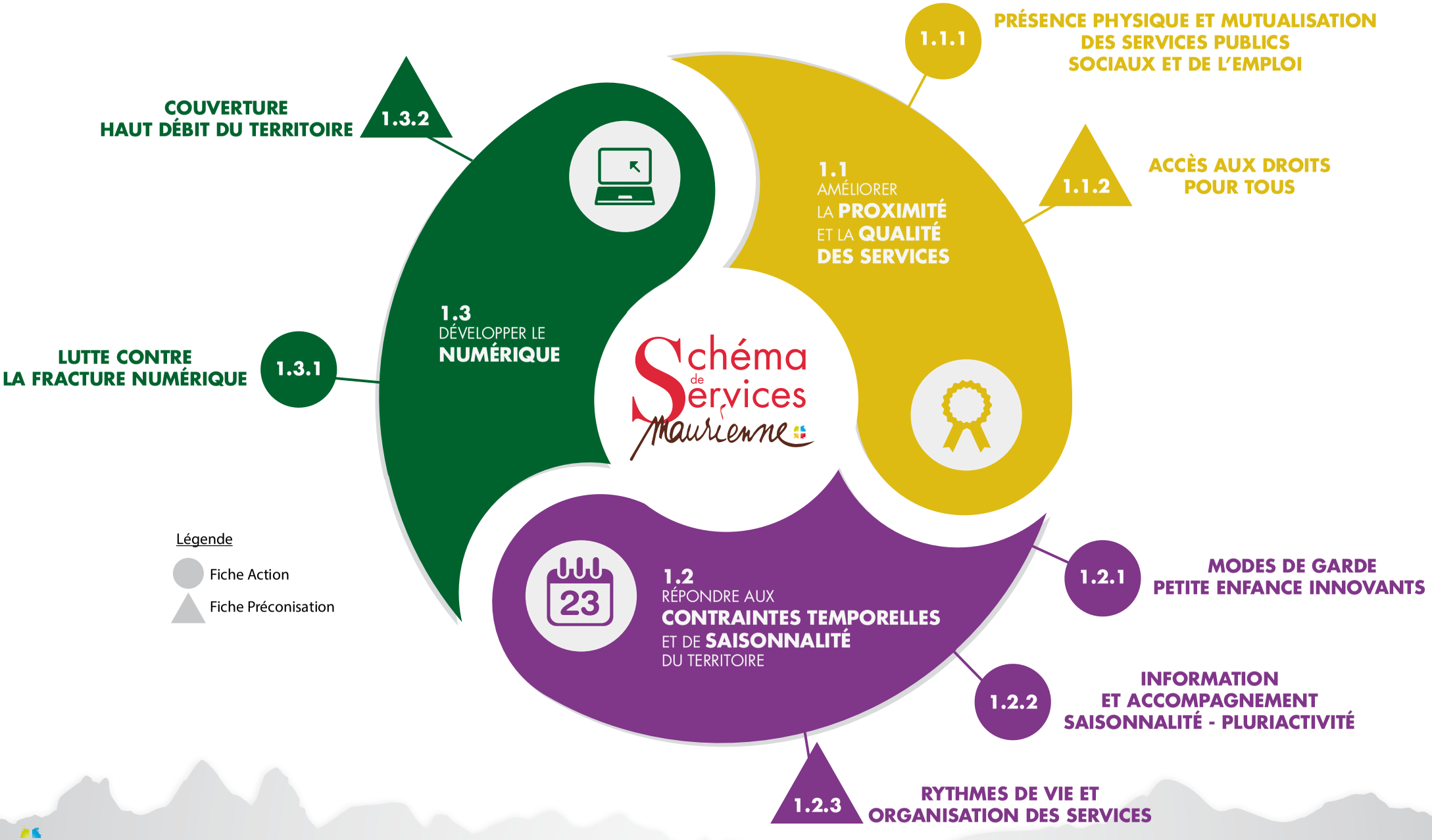

AXE 2 : DÉVELOPPER LES PRATIQUES INNOVANTES, COLLABORATIVES ET PARTICIPATIVES

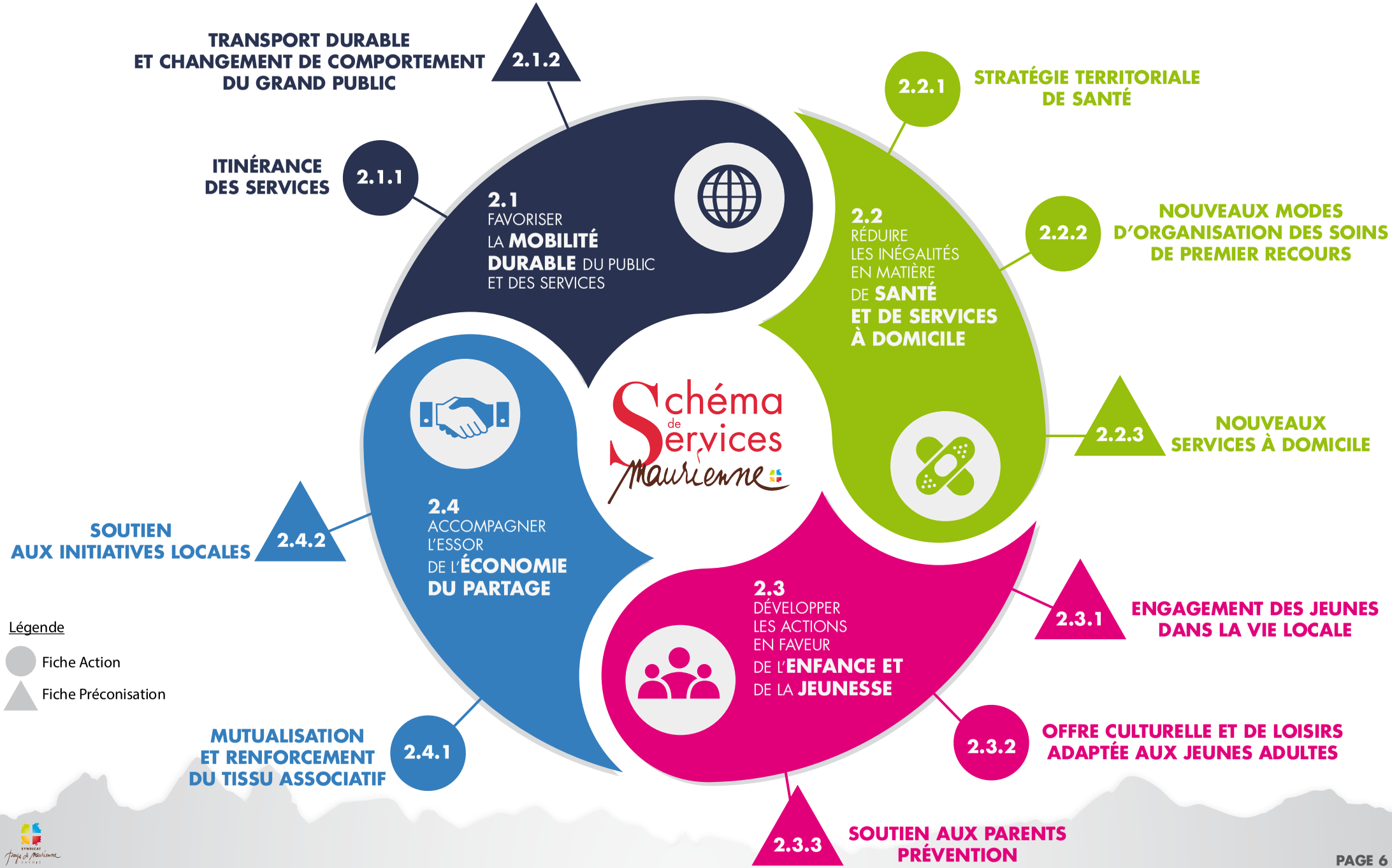

AXE 3 : OPTIMISER LA CIRCULATION ET L'ACCÈS À L'INFORMATION POUR TOUS À L'ÉCHELLE DE LA VALLÉE

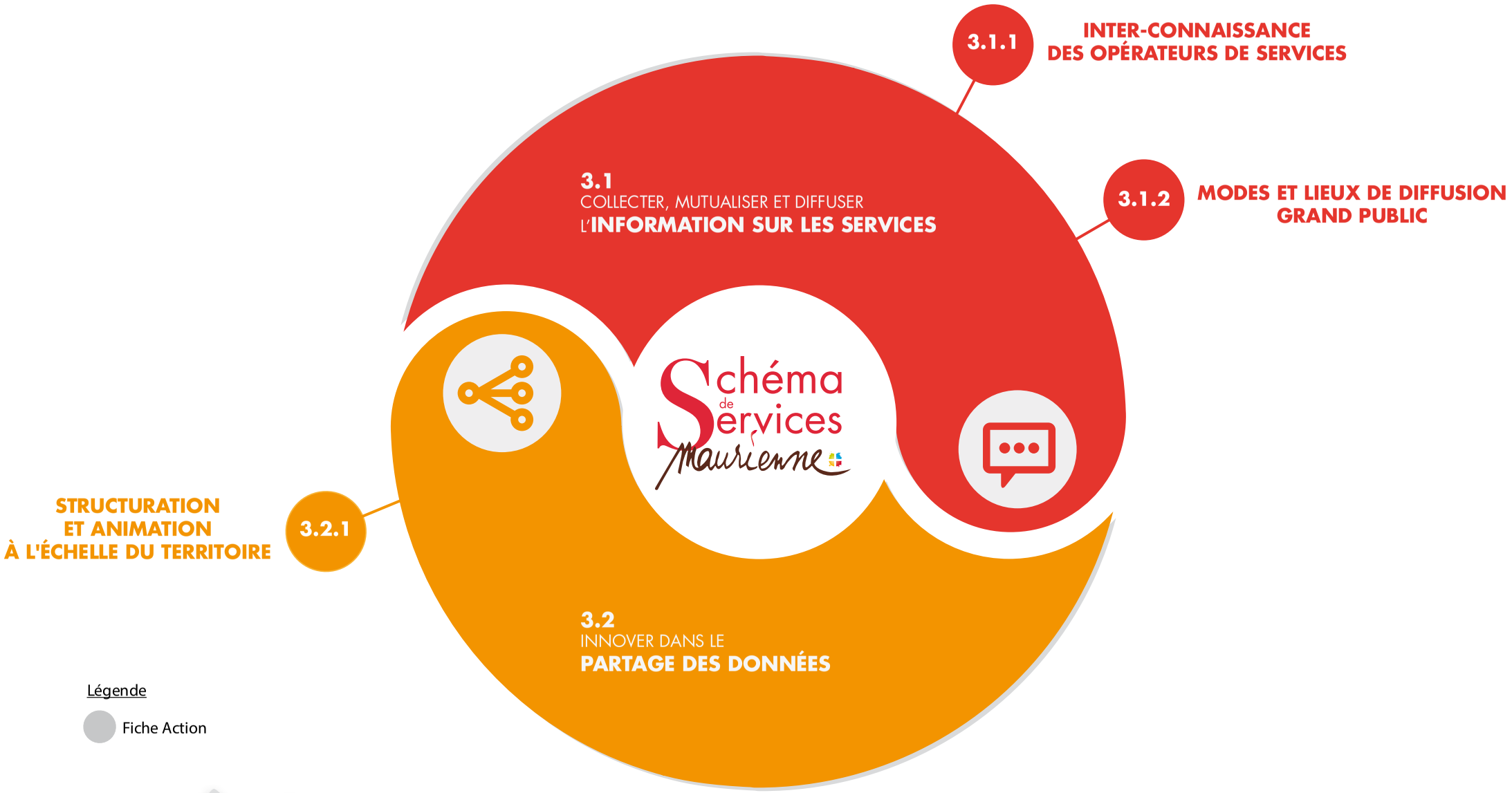

AXE 1

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES POUR TOUS LES HABITANTS

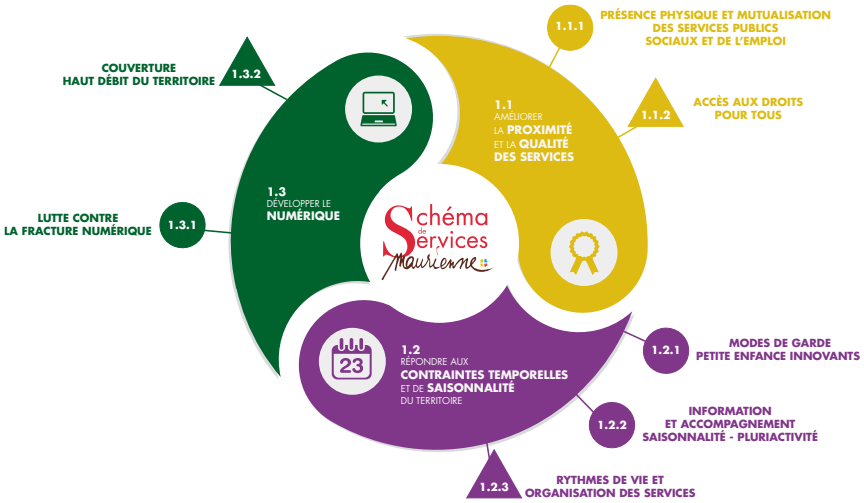

AXE 1

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES POUR TOUS LES HABITANTS

RÉSULTATS ATTENDUS : *Meilleure équité territoriale, lutter contre l'isolement social et géographique, renforcer l'attractivité du territoire*

1.1. AMÉLIORER LA PROXIMITÉ ET LA QUALITÉ DES SERVICES

La géographie de la Maurienne impose un maillage répondant à une exigence de proximité, dont l'accessibilité dépend également de critères qualitatifs : l'accessibilité n'est pas uniquement une question de transport et de proximité spatiale. L'enjeu consiste aussi à dépasser les contraintes économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les personnes et limitent leur accès aux services.

Le diagnostic identifie une dématérialisation et un éloignement croissant des services, renforcé par la disparition des permanences d'opérateurs de services et leur concentration à Saint-Jean-de-Maurienne et Chambéry.

En conséquence de quoi, les usagers – qui ne sont pas tous familiers des démarches en ligne – rencontrent des difficultés de mobilité pour accéder aux services. Et d'autre part, l'accueil et l'accompagnement des usagers sont transférés à d'autres opérateurs, associatifs, privés ou collectivités locales.

Par ailleurs, le contexte de crise économique et de vieillissement de la population entraîne une augmentation des besoins ; il est donc nécessaire de renforcer l'accompagnement des usagers dans l'accès aux services et démarches en ligne.

Comment répondre à ces exigences dans un contexte budgétaire contraint ?

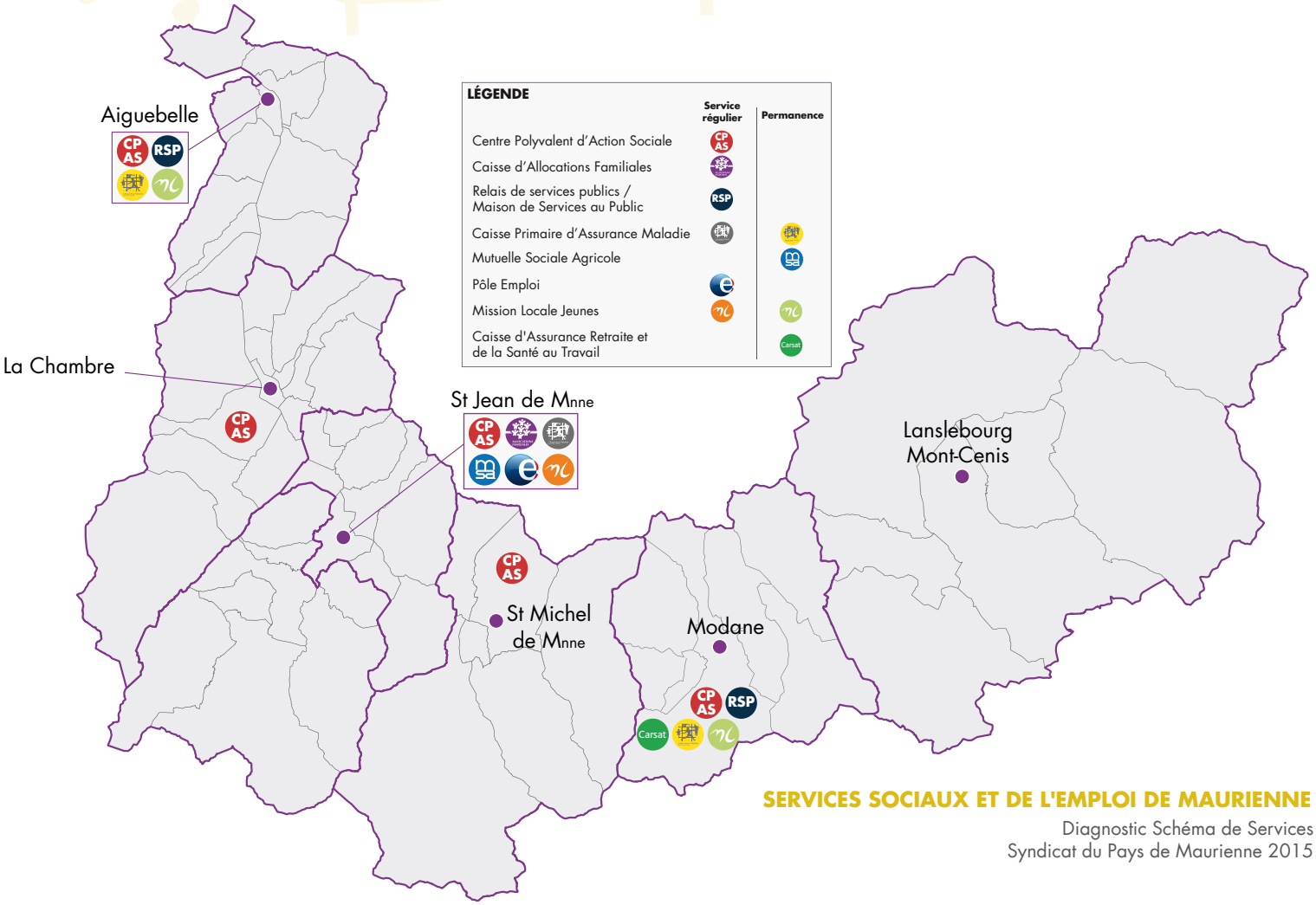

SERVICES SOCIAUX ET DE L'EMPLOI DE MAURIENNE

Diagnostic Schéma de Services
Syndicat du Pays de Maurienne 2015

FICHE ACTION 1.1.1	RENFORCER LA PRÉSENCE PHYSIQUE ET LA MUTUALISATION DES SERVICES PUBLICS SOCIAUX ET DE L'EMPLOI
Existant	**Dispositifs de référence :** Les Maisons de Services au Public (MSaP), label d'État pour les lieux uniques rassemblant un ensemble de services destinés à accompagner, au quotidien, les usagers dans leurs démarches administratives. En savoir plus sur le site du *CGET*. -> 2 MSaP sont labellisées en Maurienne : l'*AACA d'Aiguebelle* (partenaire notamment de Pôle Emploi et de la CAF) et la Maison cantonale de Modane (partenaire avec la Mission Locale), inclues dans le réseau des MSaP du Massif Alpin. Les opérateurs de services ont leurs propres stratégies de maillage territorial : le dispositif "*point relais CAF*" par exemple, qui s'appuie sur les Associations Cantonales d'Animation (ACA) à Aiguebelle, Saint-Jean-de-Maurienne et Saint-Michel-de-Maurienne. On note également des permanences de la Mission Locale Jeunes et Pôle emploi, hors dispositif, à Saint-Jean-de-Maurienne.
Descriptif de l'action	**1/ Assurer un meilleur maillage du territoire par la création de Maisons de Services au Public dans les bourgs centre** La MSaP regroupe différents services dans un même lieu, limitant ainsi les déplacements des usagers et permettant une mutualisation de moyens. **Rôle d'une MSaP :** • Une écoute personnalisée en toute confidentialité • Un accompagnement dans les démarches administratives • Une information sur les services publics **Missions d'une MSaP :** • **Informer** le public dans les domaines de l'emploi, de la formation, du logement, de la famille, des activités sur le territoire • **Orienter** auprès du service compétent • **Aider** dans les démarches administratives, y compris en ligne • **Accéder** et mettre à jour son dossier individuel (ex. : actualisation Pôle Emploi) **Moyens nécessaires :** • Local bien identifié/situé, permettant la confidentialité • Un agent d'accueil formé • Postes informatique/accès internet accompagné • Ressources documentaires **2/ Renforcement de l'existant, les besoins :** • MSaP Aiguebelle : des locaux plus adaptés (lieu de confidentialité…). Projet de construction d'un équipement socio-culturel par la Communauté de communes Porte de Maurienne à l'étude. • MSaP de Modane : renforcer les partenariats existants, développer de nouveaux partenariats avec les services sociaux. Globalement, mieux communiquer auprès du public et développer la mise en réseau des agents et professionnels des services partenaires (voir axe 3 du Schéma)
Échelle territoriale	• Communautés de communes • Territoire prioritaire : Haute Maurienne Vanoise
Points de vigilance	Respect du cahier des charges de base pour la création d'une MSaP : *www.maisondeservicesaupublic.fr* • *www.pointsdaccueil.fr* • Qualité connexion internet du lieu. • Formation continue du personnel et définition du cadre de ses missions ; travail en réseau qui nécessite du temps consacré (et non dédié à l'accueil du public). • Accessibilité et configuration/équipements des locaux pour une bonne qualité de service. La MSaP ne remplace pas les services publics mais doit assurer l'accueil et un premier niveau d'information à l'usager, l'orienter et lui faciliter l'accès/contact avec le service compétent si besoin.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Nombre de MSaP créées. Nombre de MSaP impliquées dans les réseaux (comme le Comité de suivi du Schéma). **Pour chaque projet de MSaP :** • Mobilisation des acteurs locaux (élus, professionnels, citoyens, associations) autour du projet. Nombre et diversité des partenaires signataires. Fréquentation par les usagers.
Maîtres d'ouvrages potentiels	• Communautés de communes • Associations Cantonales d'Animation
Partenaires techniques potentiels	• Collectivités • Pôle Emploi • CARSAT • l'ADRETS • MSaP Aiguebelle et Modane • Caisse d'Allocations Familiales (CAF) • TDS…
Partenaires financiers mobilisables	Financement dispositif MSaP État (FNADT) et fonds de mutualisation inter-opérateurs : 50 % du budget de fonctionnement (plafond subvention 35 000 €/an)
Rôle du Syndicat du Pays de Maurienne	• Promouvoir le dispositif auprès des Communautés de communes • Favoriser la mise en réseau entre MSaP, avec les services de proximité et à l'échelle de la vallée par la participation au Comité de suivi du Schéma. • Accompagner les maîtres d'ouvrage dans le montage du projet (adaptation aux contraintes locales, faire le lien avec les autres axes du Schéma).
Dépenses liées au projet (à titre indicatif)	• Dépenses liées aux travaux et aménagement d'un local : investissements immobiliers éventuels, maîtrise d'œuvre, mobilier, matériel informatique, documentation, signalétique… • Actions de communication et d'information sur la mise en place du projet agent d'accueil+formation • Charges de fonctionnement annuelles.
Calendrier prévisionnel	1er semestre 2016 : • Information/mobilisation des acteurs locaux • Mise en place d'une commission de travail dans le/les territoires intéressé(s) 2ème semestre 2016 : • Co-construction du cahier des charges 2017 : • Recherche de financement • Mise en œuvre et ouverture au public
Articulation avec d'autres actions du schéma	1.1.2 Favoriser l'accès aux droits pour tous 1.2.2 Structurer l'information et l'accompagnement à la saisonnalité et la pluriactivité 1.2.3 Encourager la prise en compte des rythmes de vie dans l'organisation des services 1.3.1 Lutter contre la fracture numérique 1.3.2 Couverture Haut Débit du territoire 2.1.1 Encourager et développer l'itinérance des services 2.3.1 Encourager l'engagement des jeunes dans la vie locale 2.4.1 Impulser la mutualisation des services et renforcer le tissu associatif 3.1.1 Améliorer et accompagner l'inter-connaissance des différents opérateurs de services 3.1.2 Diversifier les modes et lieux de diffusion de l'information pour le public 3.2.1 Structurer et animer le partage des données à l'échelle du territoire
Liens hors territoire	• Schéma Départemental des Services (en cours d'élaboration) • Réseau des MSaP du Massif Alpin (*www.pointsdaccueil.fr*) • Réseau national des MSaP animé par la Caisse des dépôts et consignations et le CGET.

AXE 1

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES POUR TOUS LES HABITANTS

RÉSULTATS ATTENDUS : *Meilleure équité territoriale, lutter contre l'isolement social et géographique, renforcer l'attractivité du territoire*

1.1. AMÉLIORER LA PROXIMITÉ ET LA QUALITÉ DES SERVICES

Les services d'accès aux droits n'échappent pas au diagnostic d'éloignement/disparition croissant des services avec la fermeture du Tribunal de Saint-Jean-de-Maurienne, par exemple. Par ailleurs, ce vaste domaine implique de nombreux acteurs et professionnels entre lesquels la circulation de l'information n'est pas aisée.
Les services existants manquent cruellement de moyens : insuffisance des permanences juridiques, absence d'un greffier à la Maison de Justice et du Droit (MJD) et d'une liaison internet Haut Débit. Les bornes visio-justice à Modane comme à Saint-Jean-de-Maurienne, censées pallier en partie au départ du tribunal, ne sont plus utilisables en raison de la suppression du poste de correspondant au tribunal d'Albertville. Le local de la MJD n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Enfin, l'insuffisance de services au niveau local, impliquent souvent pour les usagers des déplacements à Albertville ou Chambéry.
Pourtant le besoin du territoire est explicite : la MJD a enregistré une hausse de 23 % de la fréquentation en 2015, avec près de 2500 personnes reçues (40 % habitant Saint-Jean-de-Maurienne et 60 % le reste du territoire mauriennais).

Toute personne doit pouvoir être informée sur ses droits et devoirs et avoir les moyens de les exercer dans des lieux accessibles à tous. Cela passe par des services d'information, d'orientation, d'aide et d'assistance, chargés d'assurer ou de faciliter l'exercice des droits. Et cela nécessite de pouvoir identifier aisément des interlocuteurs de proximité. Par ailleurs, les contraintes économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les personnes les plus fragiles sont des freins à prendre en compte. Faute de tout cela, les cas de non recours, les ruptures d'accès aux services et aux droits ne peuvent que s'accentuer.
Agir en faveur de l'accès aux droits est un enjeu de cohésion sociale.

FICHE PRÉCONISATION

1.1.2	FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS POUR TOUS
Existant	**Accès aux droits** • *Maison de Justice et du Droit* (MJD) Saint-Jean-de-Maurienne • Les Maisons de Services au Public (MSaP) garantissent un premier recours aux usagers pour les services sociaux et de l'emploi. • *AACA d'Aiguebelle* • *Maison cantonale de Modane* • Site de l'administration : *www.service-public.fr* • La MSaP de Modane propose également des permanences de l'Inspection du Travail. • *Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Savoie (CDAD)* **Focus publics fragiles** • *Réseau Sésame* (lutte contre l'illettrisme) • *Cap et handicaps*
Préconisations / pistes projets	**Accès aux droits** • La MJD est le seul lieu d'accueil proposant des services d'information et d'orientation sur l'accès aux droits en Maurienne. Ses compétences pourraient être renforcées par une meilleure lisibilité des moyens de recours aux droits, une mise en réseau et une optimisation de son système d'information (voir axe 3 du Schéma). • Mise en réseau des acteurs du recours aux droits avec la MJD, le Département (lien avec les assistantes sociales notamment), les MSaP. • Développer le réseau : » Former les agents des MSaP et collectivités aux différentes modalités de recours aux droits. » Renforcer la présence locale du délégué du Défenseur des Droits, notamment dans les MSaP (dans le cadre de la convention nationale). » Développer les permanences proposées à Saint-Jean-de-Maurienne sur l'ensemble du territoire. **Focus publics fragiles** • Former des accompagnateurs / médiateurs de proximité • Développer des points écoute personnes âgées • Renforcer les actions de lutte contre l'illettrisme • Améliorer l'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
Articulation avec d'autres actions du schéma de services	1.1.1 Renforcer la présence physique et la mutualisation des services publics sociaux et de l'emploi 1.2.2 Structurer l'information et l'accompagnement à la saisonnalité et la pluriactivité 1.2.3 Encourager la prise en compte des rythmes de vie dans l'organisation des services 1.3.1 Lutter contre la fracture numérique 1.3.2 Couverture Haut Débit du territoire 2.1.1 Encourager et développer l'itinérance des services 2.3.3 Renforcer les services de soutien aux parents et de prévention auprès des jeunes 3.1.1 Améliorer et accompagner l'inter-connaissance des différents opérateurs de services 3.1.2 Diversifier les modes et lieux de diffusion de l'information pour le public 3.2.1 Structurer et animer le partage des données à l'échelle du territoire
Liens hors Maurienne	• Convention de partenariat signée entre le Défenseur des droits et le CGET fin 2015, prévoyant notamment la contribution du Défenseur des droits au déploiement des Maisons de Services au Public. • Obligation d'accessibilité des ERP (Établissements Recevant du Public) aux personnes handicapées : *loi 11 février 2005*. • Schéma départemental de cohésion sociale 2014-2018
Partenaires financiers mobilisables	• *Aides financières* à la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) • Le CDAD peut, s'il est informé de tout projet d'action préalablement à sa mise en œuvre, participer au financement d'actions locales.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES POUR TOUS LES HABITANTS

RÉSULTATS ATTENDUS : *Meilleure équité territoriale, lutter contre l'isolement social et géographique, renforcer l'attractivité du territoire*

1.2. RÉPONDRE AUX CONTRAINTES TEMPORELLES ET DE SAISONNALITÉ DU TERRITOIRE

L'offre de services Petite Enfance est primordiale pour garantir l'attractivité du territoire, la cohésion sociale et le maintien de familles dans les territoires ruraux.

Si la couverture en mode de garde collectif est satisfaisante, la question de la Petite Enfance en Maurienne se pose dans les territoires soumis à une forte saisonnalité et donc à une forte variation d'effectifs. Un sentiment de relative insatisfaction est perceptible chez les habitants dans ces territoires, notamment parce que les réponses collectives sont peu adaptées aux horaires saisonniers et atypiques. D'autre part, concernant l'accueil individuel, le diagnostic a fait ressortir une diminution importante et régulière du nombre d'assistantes maternelles depuis 10 ans. Enfin, l'évolution du modèle familial (éloignement ou absence de réseau familial, foyers monoparentaux, recomposés…) impose également de nouvelles contraintes aux familles.

Dans un contexte de réduction des recettes publiques, les collectivités redoutent d'engager des investissements qui pourraient, dans quelques années, ne plus correspondre aux besoins en raison de l'évolution démographique.
L'enjeu consiste donc à privilégier la recherche de solutions légères, complémentaires à l'existant, afin de constituer une offre globale cohérente à l'échelle du territoire.

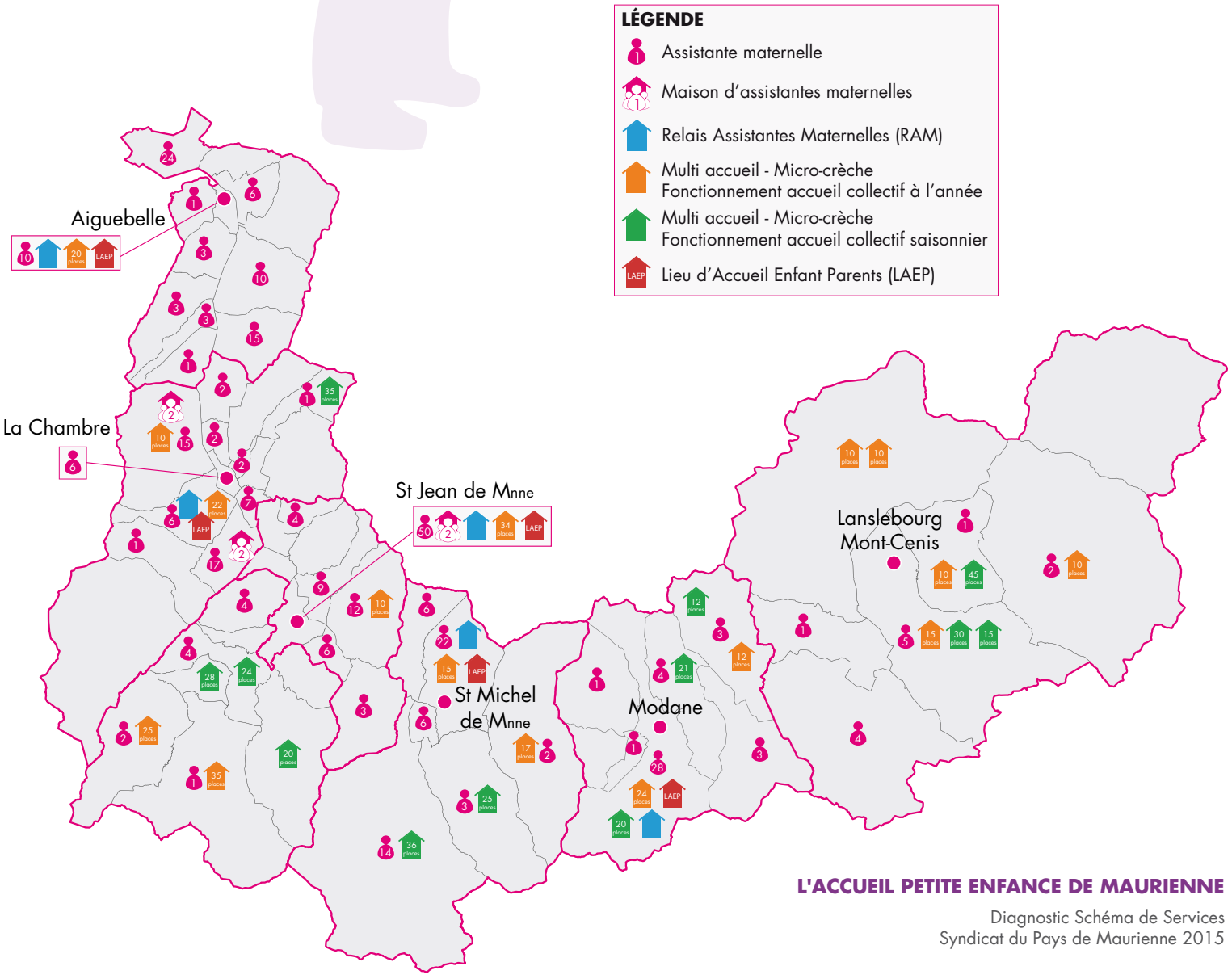

L'ACCUEIL PETITE ENFANCE DE MAURIENNE

Diagnostic Schéma de Services
Syndicat du Pays de Maurienne 2015

FICHE ACTION 1.2.1	FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE MODES DE GARDE PETITE ENFANCE INNOVANTS ET ADAPTÉS AUX CONTRAINTES LOCALES
Existant	Voir cartographie jointe.
Descriptif de l'action	**Accompagner l'émergence de projets locaux novateurs portés par les familles et les professionnels**. Impliquer les habitants pour qu'ils ne soient pas seulement consommateurs ou utilisateurs du service et répondre, avec les collectivités, aux besoins spécifiques du territoire. L'apport méthodologique et de compétences d'une structure partenaire sera nécessaire et permettra une mise en réseau avec des projets exemplaires hors Maurienne. Dans un premier temps, des rencontres seront organisées sur le territoire afin d'approfondir le diagnostic des besoins locaux, de mobiliser les habitants, de créer du lien entre les différents acteurs et d'identifier des personnes moteurs. En fonction des résultats de cette première étape, plusieurs scenarii de projets seront définis et discutés avec les collectivités et partenaires de tutelle. Tout au long de la phase de réalisation qui s'ensuivra, différentes animations pourront être proposées afin de développer la dynamique et d'enrichir la réflexion sur la question de la Petite Enfance, en lien avec les autres actions menées dans le cadre du Schéma de Services et avec les autres acteurs locaux du secteur.
Échelle territoriale	Territoire pilote de montagne
Points de vigilance	• Des besoins très disparates à l'échelle du territoire qui impliquent des réponses très locales, novatrices et évolutives • Être bien en complémentarité avec l'offre publique et privée existante et non en concurrence • Aller au contact et impliquer les nouvelles familles pour les intégrer à la vie locale • Les délais de concrétisation pouvant être assez longs, il est important de maintenir la mobilisation et d'ouvrir le groupe aux nouveaux parents n'ayant pas été associés au démarrage.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Nombre et diversité des partenaires mobilisés • Composition du groupe moteur • Sa capacité d'ouverture • Fréquence de réunion du groupe de travail et du Comité de suivi • Nombre de temps conviviaux organisés et fréquentation par les habitants
Maîtres d'ouvrages potentiels	• Professionnels Petite Enfance • Associations de Parents • Collectivités
Partenaires techniques potentiels	• Association des collectifs Enfants Parents Professionnels (*ACEPP*) • Caisse d'Allocations Familiales (CAF) • Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) • Mutualité Sociale Agricole (MSA) • Conseil départemental (DTVS)
Partenaires financiers mobilisables	• Caisse d'Allocations Familiales (CAF) • Mutualité Sociale Agricole (MSA) • Conseil départemental
Rôle du Syndicat du Pays de Maurienne	• Présenter l'action dans chaque Communauté de communes • Relayer / coordonner l'action des partenaires • Mobiliser et maintenir la dynamique professionnels/parents • Favoriser la mise en réseau avec l'existant et des initiatives exemplaires • Accompagner les maîtres d'ouvrage dans le montage du projet • Capitaliser en vue de la reproductibilité de la démarche
Dépenses liées au projet (à titre indicatif)	**PHASE 1** • Appui technique • Outils de communication • Frais de déplacements (visites/accueil intervenants extérieurs) • Frais liés à l'organisation de temps conviviaux (prestation en nature ?) **PHASE 2** • Les dépenses liées à la mise en œuvre dépendront du/des projets retenu(s).
Calendrier prévisionnel	**PHASE 1** 1er semestre 2016 : • Appel d'offres recherche partenaire technique • Identification territoire pilote • 1ère réunion publique 2ème semestre 2016 : • Création d'un groupe de travail et d'un Comité de suivi • Diagnostic des besoins et élaboration du/des projet(s) • Validation par le Comité de suivi • Communication régulière auprès des habitants • Organisation de temps conviviaux à destination des familles (faire connaître le projet, impliquer de nouvelles personnes, maintenir la dynamique) **PHASE 2** 1er semestre 2017 : • Montage de projet (recherche locaux si besoin, financement, équipe professionnelle, projet d'établissement…) 2ème semestre 2017 : • Mise en œuvre
Articulation avec d'autres actions du schéma de services	1.2.2 Structurer l'information et l'accompagnement à la saisonnalité et la pluriactivité 1.2.3 Encourager la prise en compte des rythmes de vie dans l'organisation des services 2.3.3 Renforcer les services de soutien aux parents et de prévention auprès des jeunes 2.4.2 Soutenir les initiatives locales intégrant la participation des habitants, favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle 3.1.1 Améliorer et accompagner l'inter-connaissance des différents opérateurs de services 3.1.2 Diversifier les modes et lieux de diffusion de l'information pour le public 3.2.1 Structurer et animer le partage des données à l'échelle du territoire
Liens hors territoire	Réseau ACEPP

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES POUR TOUS LES HABITANTS

RÉSULTATS ATTENDUS : *Meilleure équité territoriale, lutter contre l'isolement social et géographique, renforcer l'attractivité du territoire*

1.2. RÉPONDRE AUX CONTRAINTES TEMPORELLES ET DE SAISONNALITÉ DU TERRITOIRE

L'économie touristique représente une part prépondérante de l'activité en Maurienne et génère ainsi un nombre important d'emplois saisonniers. L'enjeu est donc d'améliorer les conditions de vie et de travail des acteurs de la saison grâce à un travail de mise en réseau des acteurs et de favoriser la pluriactivité par une politique dédiée à l'échelle de la vallée et en proximité.

L'afflux de travailleurs saisonniers en hiver impacte fortement l'économie touristique en montagne mais aussi en vallée. Pourtant, le diagnostic a mis en évidence le manque d'accompagnement de la pluriactivité (souvent contrainte), le manque de coordination entre employeurs et structures concernées par la saisonnalité et la non prise en compte des horaires atypiques par les services à la population. Ces manques ont une conséquence directe sur la qualité de vie et de travail des travailleurs saisonniers.

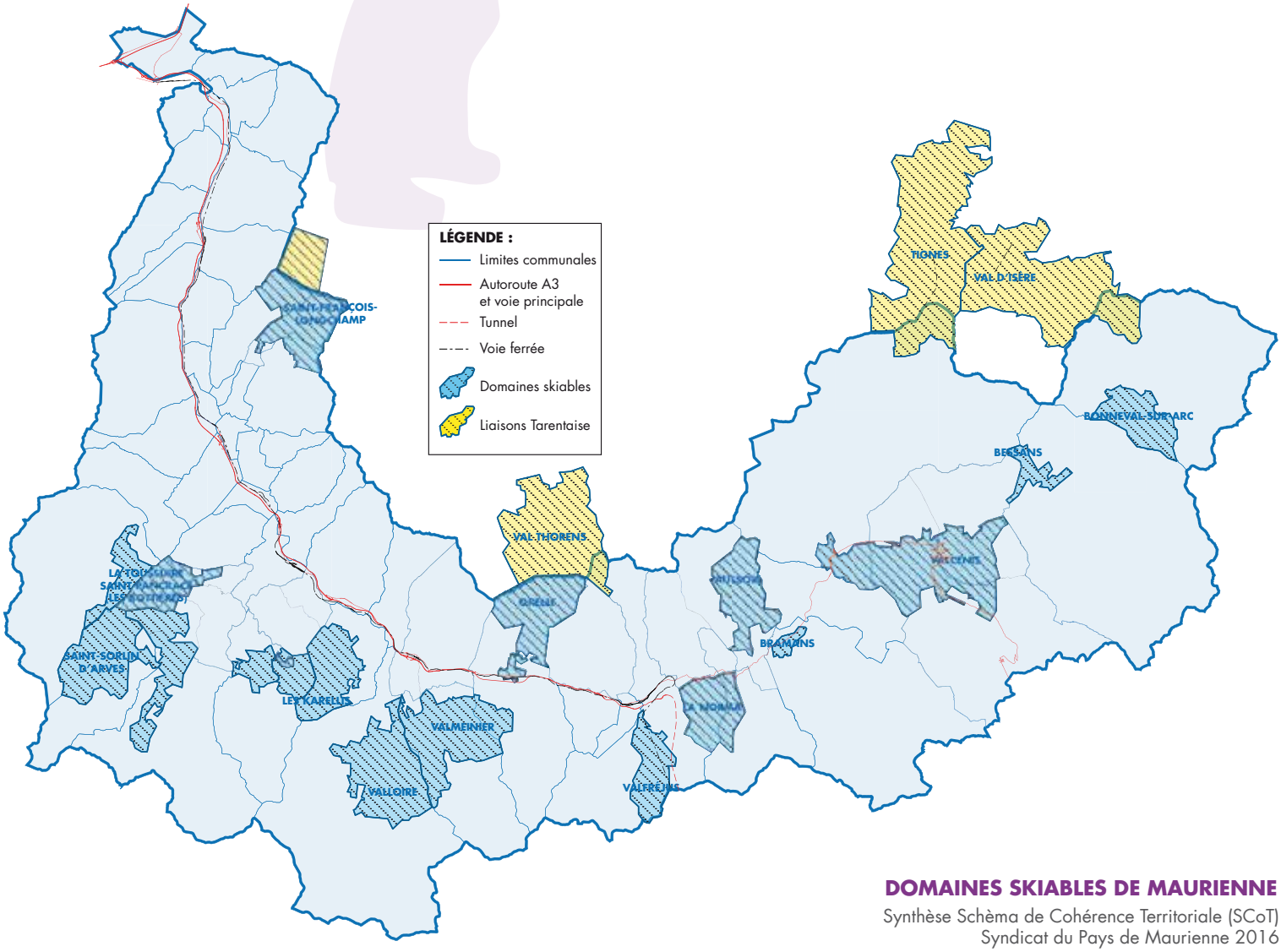

DOMAINES SKIABLES DE MAURIENNE
Synthèse Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
Syndicat du Pays de Maurienne 2016

FICHE ACTION 1.2.2	STRUCTURER L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT À LA SAISONNALITÉ ET LA PLURIACTIVITÉ
Existant	**Outils d'informations :** • Page Facebook Maurienne Saisons : offres d'emploi, formations, stages, diffusion d'informations locales, nationales, internationales. • Site du Pays de Maurienne : hébergement des informations utiles, faute de financements pour rééditer un guide des saisonniers en partenariat avec la Tarentaise, le Val d'Arly et le Beaufortain. **Événements / Formation :** • Forum Emploi Maurienne : rencontre des employeurs avec les demandeurs d'emploi en partenariat avec Mission Locale Jeunes, Pôle Emploi, Ville de Saint-Jean-de-Maurienne, Département, Région. **Préparation opérationnelle à l'emploi collective pour les saisonniers (POEC) proposée par le GRETA et l'INSEEC :** Evènements pour les saisonniers de la station de Valloire, organisés par l'Association d'Education Populaire.
Descriptif de l'action	**Information :** • Centraliser / mieux faire circuler l'Information au sein du réseau de partenaires déjà identifiés • Mutualiser et valoriser l'information sur le territoire de la Maurienne : FJT (Karellis, Saint-Jean-de-Maurienne), centre culturel Valloire, MSaP, Maurienne Expansion... • Création d'un "réseau saisonnalité" de personnes ressources (élus, techniciens, habitants) **Emploi :** • Travailler en lien avec Maurienne Expansion notamment sur les connaissances et compétences en ressources humaines • Développement de l'offre d'accompagnement à la pluriactivité et à la création d'activités atypiques viables économiquement, notamment en développant sur la Maurienne des groupements d'employeurs (comme GEIQ BTP), des liens avec les coopératives d'activités et d'emplois (Oxalys) et des permanences d'acteurs soutenant les activités atypiques (ADIE, URSCOP...). **Communication :** • Valorisation des projets et événements liés à la saisonnalité et la pluriactivité (presse, médias sociaux...) • Développement d'un community management des saisonniers, afin de montrer la diversité de l'activité saisonnière en Maurienne.
Échelle territoriale	Vallée
Points de vigilance	• La Mission Locale est-elle l'acteur le plus pertinent pour porter l'action ? • Les actions à mettre en œuvre doivent être intégrées aux dispositifs déjà en place pour ne pas stigmatiser les saisonniers. • Innover dans les solutions pour la garde d'enfants, les transports (Mobil'emploi, Rézo pouce, Blablacar, MobiSavoie...)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Nombre de rencontres et d'échanges entre les acteurs du "réseau saisonnalité" • Statistiques de fréquentation des plateformes dédiées à l'information des saisonniers • Nombre d'informations diffusées • Satisfaction des acteurs de la saison, employeurs comme salariés • Fréquentation des événements organisés autour de la saisonnalité (indicateur de résultat)
Maîtres d'ouvrages potentiels	• Mission Saisonnalité (Mission Locale Jeunes Pays de Maurienne – Maurienne Saisons) • Maurienne Expansion • Syndicat du Pays de Maurienne
Partenaires techniques potentiels	• Syndicat de Pays de Maurienne • Maurienne Expansion • Pôle Emploi • Mission Locale Jeunes • Maurienne Tourisme • Associations Cantonales d'Animation • Stations de sports d'hiver • Acteurs de la Formation (INSEEC, GRETA...) • Acteurs de la Santé • Région • Département
Partenaires financiers mobilisables	• Région • Département
Rôle du Syndicat du Pays de Maurienne	• Mise en réseau avec les autres actions du Schéma de Services
Dépenses liées au projet (à titre indicatif)	• Animation
Calendrier prévisionnel	2016/2018
Articulation avec d'autres actions du schéma de services	1.1.1 Renforcer la présence physique et la mutualisation des services publics sociaux et de l'emploi 1.1.2 Favoriser l'accès aux droits pour tous 1.2.1 Favoriser le développement de modes de garde petite enfance innovants adaptés aux contraintes locales 1.2.3 Encourager la prise en compte des rythmes de vie dans l'organisation des services 1.3.1 Lutter contre la fracture numérique 1.3.2 Couverture Haut Débit du territoire 2.1.1 Encourager et développer l'itinérance des services 2.1.2 Diversifier les modes de transport durable et favoriser le changement de comportement du grand public 2.2.1 Encourager l'engagement des jeunes dans la vie locale 2.3.1 Encourager l'engagement des jeunes dans la vie locale 2.4.1 Améliorer et accompagner l'inter-connaissance des différents opérateurs de services 3.1.1 Diversifier les modes et lieux de diffusion de l'information pour le public 3.1.2 Diversifier les modes et lieux de diffusion de l'information pour le public 3.2.1 Structurer et animer le partage des données à l'échelle du territoire
Liens hors territoire	• Espaces saisonniers homologues en Tarentaise. • *Centre de ressources national sur la Saisonnalité et la Pluriactivité*

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES POUR TOUS LES HABITANTS

RÉSULTATS ATTENDUS : *Meilleure équité territoriale, lutter contre l'isolement social et géographique, renforcer l'attractivité du territoire*

1.2. RÉPONDRE AUX CONTRAINTES TEMPORELLES ET DE SAISONNALITÉ DU TERRITOIRE

"Pour les personnes en activité, mieux concilier travail, loisirs, famille, activités citoyennes, devient un souhait partagé par le plus grand nombre. La question de la conciliation, c'est-à-dire de l'articulation de ces différents temps de vie, est au cœur des préoccupations de tous les jours et conditionne la qualité de vie au sein des territoires." (Tempo Territorial)

L'ensemble des actifs et plus particulièrement les nombreuses personnes aux horaires de travail atypiques, en particulier les travailleurs saisonniers, subissent l'inadaptation de l'amplitude horaire d'ouverture au public des services en Maurienne. Ouverture qui tend d'ailleurs encore à se réduire en raison des contraintes budgétaires.

Par ailleurs en montagne, le rythme saisons / intersaisons induit un déséquilibre dans l'offre de services à l'année, entre la saison d'hiver bien pourvue en services et une intersaison où tout manque. D'autre part, les conditions climatiques hivernales entraînent également leur lot de contraintes dans l'accès aux services éloignés.

En pratique, il s'agit donc de faciliter l'articulation des différents temps de vie, de penser les services à partir des usagers et de leurs contraintes, en veillant à l'équilibre de la qualité des services et des conditions de travail de ceux qui les rendent.

FICHE PRÉCONISATION

1.2.3	ENCOURAGER LA PRISE EN COMPTE DES RYTHMES DE VIE DANS L'ORGANISATION DES SERVICES
Existant	Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Maurienne (en cours d'élaboration)
Préconisations / pistes projets	• Sensibiliser les acteurs aux enjeux temporels • Porter une attention particulière aux adaptations souhaitées par les habitants en matière de transport, de modes de gardes, d'organisation du travail, de formes d'emploi, d'adaptation des horaires, de temps libéré… • Prendre en compte les services privés manquants pour que la maîtrise du temps soit la même pour tous • Réfléchir à des pôles de services proches des lieux de travail et des nœuds de communication • Diversifier les modes d'accès aux services (e-services…)
Articulation avec d'autres actions du schéma de services	L'ensemble des actions du Schéma de Services
Liens hors Maurienne	• *AIDER* mission temps et territoire • *Tempo territorial*
Partenaires financiers mobilisables	

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES POUR TOUS LES HABITANTS

RÉSULTATS ATTENDUS : *Meilleure équité territoriale, lutter contre l'isolement social et géographique, renforcer l'attractivité du territoire*

1.3. DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE

Les conséquences du développement du numérique sur la société dans son ensemble sont très nombreuses et très profondes. En effet, offrir un accès à Internet ne suffit pas à réduire la fracture numérique, d'autant plus que l'usage de l'outil informatique implique sans cesse de nouveaux apprentissages, face auxquels une même personne, selon les périodes de sa vie et ses besoins, pourra être tantôt à l'aise tantôt en peine. Ce problème fait émerger la notion de "littératie numérique", soit la capacité de pouvoir se servir pleinement des outils numériques, en en étant acteurs, ce tout au long de sa vie.

Or, de nombreux citoyens ont besoin de structures et de lieux de médiation qui puissent les amener vers une autonomie, à fortiori pour accéder aux services aux publics dématérialisés.

La couverture du territoire en très Haut Débit est évidemment nécessaire, mais est-elle suffisante pour réduire la fracture numérique ? À priori non, si l'on en croit le *rapport du Conseil National du numérique* paru en 2014, notamment en ce qui concerne les services à la population dont la dématérialisation s'est massivement accélérée ces derniers mois. Comment ne pas exclure une partie croissante de la population par ce phénomène ?

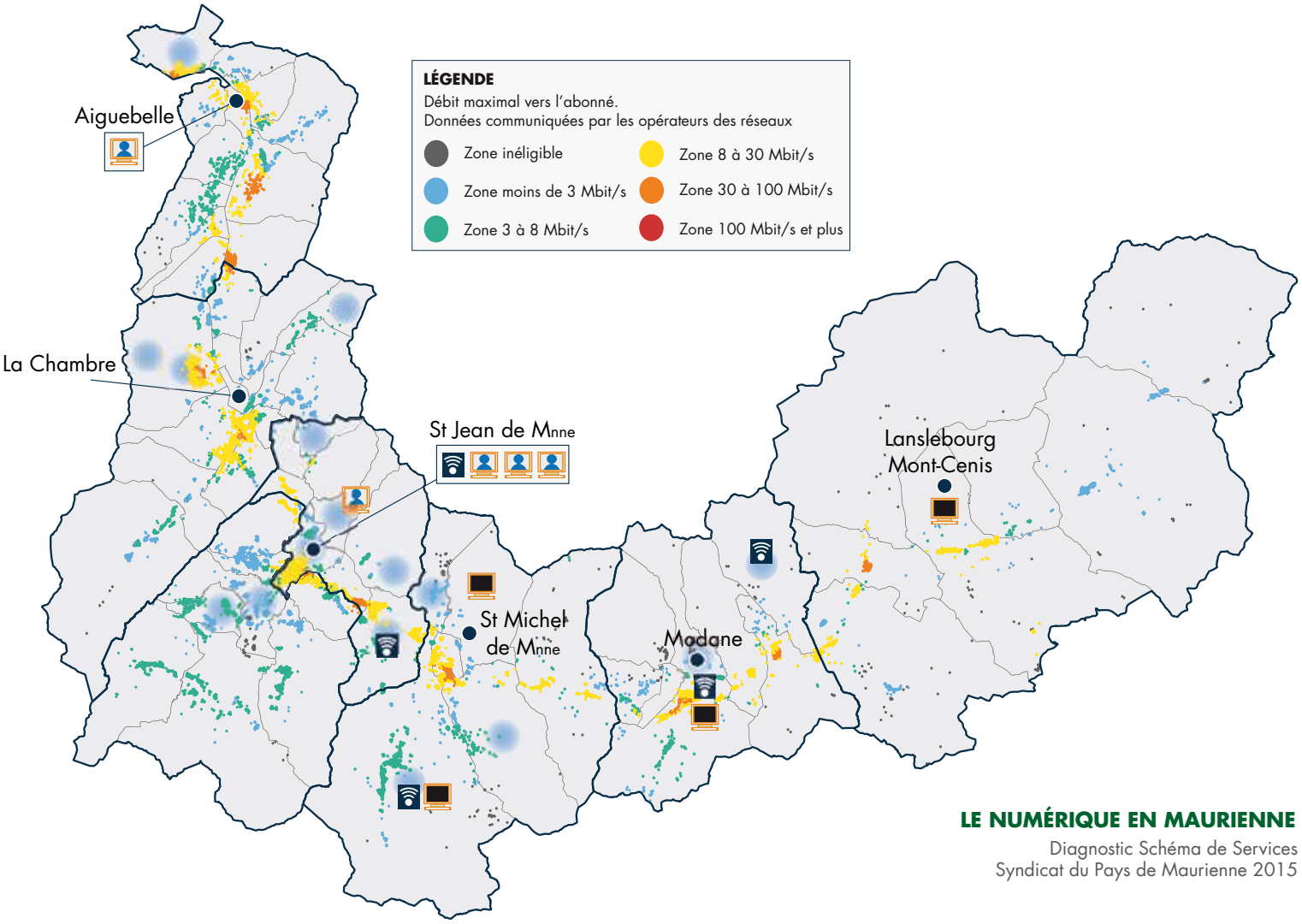

LE NUMÉRIQUE EN MAURIENNE

Diagnostic Schéma de Services
Syndicat du Pays de Maurienne 2015

FICHE ACTION 1.3.1	LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE
Existant	Il existe en Maurienne, historiquement, un réseau d'Espaces Publics Numériques (EPN), notamment portés par la Communauté de communes Cœur de Maurienne, plus ou moins actifs selon les territoires et selon les périodes.
Descriptif de l'action	Plusieurs types d'action peuvent être envisagés pour réduire la fracture numérique. Voici quelques exemples : • Animer et développer le réseau des EPN de la vallée, en capitalisant les savoir-faire et les compétences de chacun afin de développer l'offre de services d'accompagnement au numérique pour les usagers • Favoriser et soutenir les animations ou événements autour de la culture numérique, afin de permettre aux familles et aux professionnels, notamment, de s'approprier les enjeux actuels du numérique. • Encourager et inciter au développement de dispositifs de type Pass Numérique (porté par la région Auvergne-Rhône-Alpes), permettant aux publics éloignés de mieux comprendre les enjeux du numérique • Former les acteurs des champs professionnels concernés (action sociale, emploi, jeunesse, insertion, développement économique, collectivités...) aux enjeux et usages numériques d'aujourd'hui et de demain • Développer la Formation Ouverte à Distance (FOAD) et l'apprentissage par les outils numériques (e-Learning), avec un accompagnement par les structures de proximité (MSaP, EPN...) pour les usagers.
Échelle territoriale	Intercommunalité ou Pays de Maurienne
Points de vigilance	• Accès au Haut Débit • Promotion / communication adaptée aux publics cibles • Veiller à mutualiser les lieux et les compétences pour que l'accompagnement numérique touche le plus d'usagers possible (lien à faire avec le réseau des Maisons de Services au Public par exemple).
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Evolution du nombre d'Espaces de médiation numérique (EPN ou autre) • Nombre de manifestation autour du numérique en Maurienne
Maîtres d'ouvrages potentiels	Porteurs d'EPN ou de structures équivalentes
Partenaires techniques potentiels	• EPN du territoire • CoRAIA (Coordination Rhône-Alpes de l'Internet Accompagné) • Fréquence Écoles • Fondation UNIT • Collectivités locales • Département 73
Partenaires financiers mobilisables	• Région Auvergne Rhône-Alpes • Département de la Savoie • Appels à projet de Fondations…
Rôle du Syndicat du Pays de Maurienne	• Accompagner l'évolution du réseau des EPN si nécessaire • Lien avec partenaires techniques extérieurs
Dépenses liées au projet (à titre indicatif)	• Événements • Animations • Formations • Investissement équipements d'EPN
Calendrier prévisionnel	2nd semestre 2016 : Première réunion des acteurs concernés par le réseau des EPN (EPN, MSaP...) 2017 Mise en œuvre des premières actions.
Articulation avec d'autres actions du schéma de services	1.1.1 Renforcer la présence physique et la mutualisation des services publics sociaux et de l'emploi 1.1.2 Favoriser l'accès aux droits pour tous 1.2.2 Structurer l'information et l'accompagnement à la saisonnalité et la pluriactivité 1.3.2 Améliorer la couverture Haut Débit du territoire 2.1.1 Encourager et développer l'itinérance des services 2.3.1 Encourager l'engagement des jeunes dans la vie locale 2.4.1 Impulser la mutualisation des services et renforcer le tissu associatif 3.1.1 Améliorer et accompagner l'inter-connaissance des différents opérateurs de services 3.1.2 Diversifier les modes et lieux de diffusion de l'information pour le public
Liens hors territoire	• Réseau des EPN régional (Auvergne-Rhône-Alpes) • CoRAIA (Coordination Rhône-Alpes de l'Internet Accompagné) • Réseau national de la médiation numérique

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES POUR TOUS LES HABITANTS

RÉSULTATS ATTENDUS : *Meilleure équité territoriale, lutter contre l'isolement social et géographique, renforcer l'attractivité du territoire*

1.3. DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE

La compétitivité économique de la Maurienne et la création d'emplois durables dépendent fortement du développement d'un réseau Très Haut Débit. Même si certaines portions du territoire sont aujourd'hui partiellement couvertes, la majorité des entreprises du territoire et des habitants n'est pas irriguée.

Outre l'aspect économique, la couverture Très Haut Débit est également un facteur de cohésion sociale en gommant grâce aux outils numériques le caractère montagnard de la vallée. Le territoire de la Maurienne devient ainsi accessible aux opérateurs de réseaux et de services numériques.

FICHE PRÉCONISATION

1.3.2	COUVERTURE HAUT DÉBIT DU TERRITOIRE
Existant	La politique volontariste engagée depuis 2013 en partenariat avec la SOREA a permis de réaliser des liaisons par Fibre Optique entre le fond de vallée et des stations de ski comme Les Karellis, Valloire, La Toussuire et Valfréjus... Les zones d'activités font également partie des priorités de développement. Les ZAE du Pré de la Garde à Saint-Jean-de-Maurienne et Pré de Pâques à Saint-Julien-Montdenis sont équipés en Fibre Optique. Par ailleurs, le déploiement du réseau Très Haut Débit en Savoie est l'objet d'un programme départemental en cohérence avec le schéma régional, avec la réalisation du RIP (Réseau d'Initiative Publique). En interconnexion avec le projet italien Smart Valley Susa, l'aménagement numérique de la Maurienne vise à la desserte des sites et pôles de recherche (laboratoires) des entreprises, des ZAE et des stations de ski, à un prix et à des conditions comparables à ceux des zones urbaines, au profit des entreprises et des particuliers. Il s'agit de proposer ce service sur les zones d'activités économiques afin d'améliorer leur qualité, avoir un avantage compétitif et concurrentiel et ainsi accroître l'attractivité de la Maurienne par rapport aux bassins d'emploi Rhône-Alpins. Cela constitue un atout pour : • la dynamique globale "grand chantier", • le maintien et le développement d'entreprises, • attirer et fidéliser les entreprises en Maurienne, • prospecter des activités inexistantes aujourd'hui. Cet équipement en Très Haut Débit du territoire, dans une démarche bien articulée avec le RIP (Réseau d'Initiative Publique) porté par le Conseil Général, en lien avec la Région, mobilisera, en première période des investissements de l'ordre de 3 450 k€.
Préconisations / pistes projets	Poursuivre le déploiement de l'Internet Haut ou Très Haut Débit, sans oublier les formes innovantes d'accès pour les territoires les plus isolés (Satellite par exemple)
Articulation avec d'autres actions du schéma de services	L'ensemble des actions du Schéma de Services
Liens hors Maurienne	Plan numérique Départemental
Partenaires financiers mobilisables	• CD73 • CPER

AXE 2

DÉVELOPPER LES PRATIQUES INNOVANTES, COLLABORATIVES ET PARTICIPATIVES

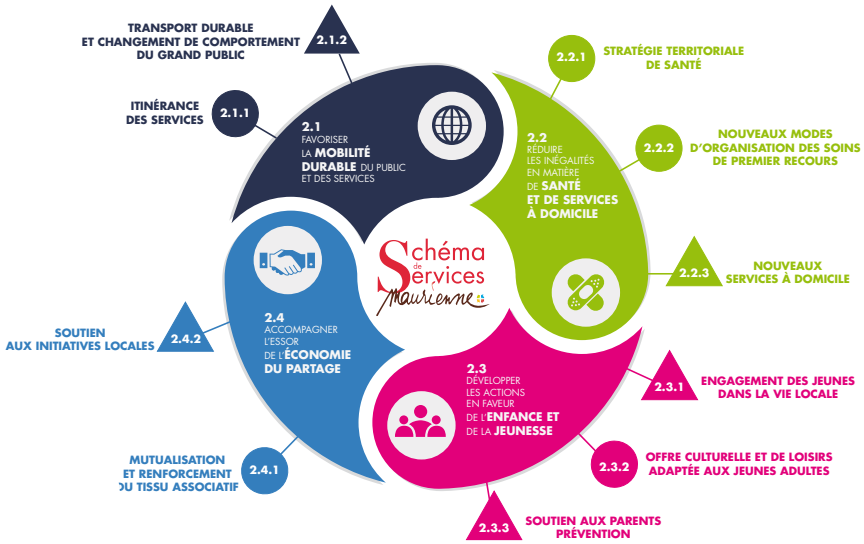

AXE 2

DÉVELOPPER LES PRATIQUES INNOVANTES, COLLABORATIVES ET PARTICIPATIVES

RÉSULTATS ATTENDUS : *Renforcement du lien social et de l'engagement citoyen, développement des partenariats / échanges de pratiques à l'échelle vallée et avec l'extérieur, meilleure efficacité des services et la réduction des coûts, être en capacité de s'adapter à l'évolution des besoins / attentes de la population*

2.1. FAVORISER LA MOBILITÉ DURABLE DU PUBLIC ET DES SERVICES

La Maurienne est un territoire étendu et peu dense. Bien que pourvu d'un riche réseau de transport (routier, autoroutier, ferroviaire) l'offre de mobilité n'est pas considérée comme satisfaisante par la population (cf : diagnostic mobilité, SCoT).

Les pôles générateurs de services sont situés en vallée. Même si plus de 80 % de la population se situe à moins de 20 minutes de ces pôles, le vieillissement marqué de la population et l'éloignement des hameaux de montagne interrogent sur l'équité territoriale en terme d'accès aux services.

Comment allier proximité des services, lutte contre l'isolement et économies de ressources ?

FICHE ACTION 2.1.1	ENCOURAGER ET DÉVELOPPER L'ITINÉRANCE DES SERVICES
Existant	**Dispositifs de référence :** • Permanences de certains opérateurs à Modane et Aiguebelle dans les Maisons de Services au Public (MSaP). • Les mairies sont identifiées comme la maille la plus proche des habitants mais offrent des amplitudes horaires insuffisantes.
Descriptif de l'action	• Renforcer l'offre de services en proximité par de l'itinérance : À l'inverse d'une offre de transport en direction des pôles de services (cf FA 2.1.2), il s'agit ici de déployer des formes itinérantes afin d'offrir un service à une population isolée et/ou non mobile et éviter ou réduire les déplacements longs, coûteux en temps et énergie (type bus des services) • Favoriser les modes d'organisation innovants par la mutualisation de moyens entre services • Développer les usages du numérique : Espace Public Numérique (EPN) itinérant
Échelle territoriale	• Intercommunalités • Lien vallée - stations
Points de vigilance	• Les services marchands ne sont pas à exclure à partir du moment où ils sont couplés avec un service non marchand et qu'ils répondent à un besoin non couvert du territoire (saisonnier…) • Qualité des liaisons internet
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Nombre de projets itinérants sur le territoire et localisation • Fréquentation • Nombre de services proposés et d'opérateurs partenaires
Maîtres d'ouvrages potentiels	• Associations • Collectivités
Partenaires techniques potentiels	• Agence Écomobilité • Adises Active • Maurienne Expansion
Partenaires financiers mobilisables	• Appel à projets "thématiques" (Fondation de France, Entreprises) • Région Auvergne Rhône-Alpes • Département de la Savoie
Rôle du Syndicat du Pays de Maurienne	Appui au montage de la démarche/méthode
Dépenses liées au projet (à titre indicatif)	• Achat et équipement (mobilier, informatique), • Fonctionnement (entretien, assurance, carburant…) d'un bus • Animateur
Calendrier prévisionnel	Expérimentations 2017
Articulation avec d'autres actions du schéma de services	1.1.1 Renforcer la présence physique et la mutualisation des services publics sociaux et de l'emploi 1.1.2 Favoriser l'accès aux droits pour tous 1.2.2 Structurer l'information et l'accompagnement à la saisonnalité et la pluriactivité 1.2.3 Encourager la prise en compte des rythmes de vie dans l'organisation des services 1.3.1 Lutter contre la fracture numérique 1.3.2 Améliorer la couverture Haut Débit du territoire 2.1.2 Diversifier les modes de transport durable et Favoriser le changement de comportement du grand public 2.4.1 Impulser la mutualisation des services et renforcer le tissu associatif 2.4.2 Soutenir les initiatives locales intégrant la participation des habitants, favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle 3.1.2 Diversifier les modes et lieux de diffusion de l'information pour le public
Liens hors territoire	• Atelier Mobile Informatique en milieu rural (A.M.I. des Villages) Emmaüs Rhône-Alpes/ *TRIRA* • *Tiers-Truck*

AXE 2

DÉVELOPPER LES PRATIQUES INNOVANTES, COLLABORATIVES ET PARTICIPATIVES

RÉSULTATS ATTENDUS : *Renforcement du lien social et de l'engagement citoyen, développement des partenariats / échanges de pratiques à l'échelle vallée et avec l'extérieur, meilleure efficacité des services et la réduction des coûts, être en capacité de s'adapter à l'évolution des besoins / attentes de la population*

2.1. FAVORISER LA MOBILITÉ DURABLE DU PUBLIC ET DES SERVICES

Le rabattement des habitants et des touristes sur les bourgs centres où se concentrent l'ensemble des services à la population et l'axe ferroviaire sont identifiés comme enjeu majeur pour le territoire.

Au regard de la baisse du pouvoir d'achat des ménages, de la hausse du prix du carburant, le développement de la mobilité durable pourrait à la fois limiter l'utilisation de la voiture individuelle, voire supprimer le recours à la seconde voiture et contribuer ainsi à diminuer l'impact environnemental du territoire.

Comment proposer des solutions de mobilité complémentaires à l'offre existante et à faible coût pour la collectivité ?
Comment informer sur l'offre de mobilité existante et impulser les changements de comportements ?

FICHE PRÉCONISATION	
2.1.2	**DIVERSIFIER LES MODES DE TRANSPORT DURABLE ET FAVORISER LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT DU GRAND PUBLIC**
Existant	**Dispositifs de référence :** • Rézo-Pouce en Haute Maurienne (contact : Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise) • *Mobilemploi 73* pour les personnes en insertion professionnelle • *Mobi Savoie* : plate-forme de covoiturage
Préconisations / pistes projets	**Offrir de nouvelles solutions de mobilité à la population :** • Structurer et organiser un service de covoiturage spontané/auto-stop organisé. Le covoiturage est déjà bien pratiqué (de façon plutôt informelle) sur le territoire et continue de se développer. Afin d'accentuer cette pratique, il s'agit maintenant d'améliorer son organisation (réseaux locaux) et sa matérialisation par la mise en place d'aires de stationnement organisées et sécurisées. Un système d'auto-stop organisé du type Rézo-Pouce pourra être couplé au développement du covoiturage. • Etudier les possibilités de mise en place d'un service d'autopartage en milieu rural : cette solution est développée principalement sur les territoires urbains mais des expérimentations sont en cours sur des territoires plus ruraux. • Informer sur l'offre et impulser les changements de comportements : » Animer des ateliers mobilité pour les publics requérants une attention particulière (personnes en situation d'insertion, Français Langue Etrangère, jeunes…) » Créer des ambassadeurs de la mobilité (interventions pédagogiques dans les écoles, lors de manifestations…) » Promouvoir la semaine de la mobilité (essai gratuit de vélos à assistance électrique (VAE), promotion dans les entreprises…)
Articulation avec d'autres actions du schéma de services	1.1.1 Renforcer la présence physique et la mutualisation des services publics sociaux et de l'emploi 1.2.2 Structurer l'information et l'accompagnement à la saisonnalité et la pluriactivité 1.2.3 Encourager la prise en compte des rythmes de vie dans l'organisation des services 1.3.2 Améliorer la couverture Haut Débit du territoire 2.1.1 Encourager et développer l'itinérance des services 2.3.1 Encourager l'engagement des jeunes dans la vie locale 2.4.1 Impulser la mutualisation des services et renforcer le tissu associatif 2.4.2 Soutenir les initiatives locales intégrant la participation des habitants, favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle 3.1.2 Diversifier les modes et lieux de diffusion de l'information pour le public
Liens hors Maurienne	*Agence écomobilité*
Partenaires financiers mobilisables	• Action 1.2.1 CDDRA/ CTS : Informer, encadrer et soutenir le développement des modes et pratiques solidaires et durables

DÉVELOPPER LES PRATIQUES INNOVANTES, COLLABORATIVES ET PARTICIPATIVES

RÉSULTATS ATTENDUS : *Renforcement du lien social et de l'engagement citoyen, développement des partenariats / échanges de pratiques à l'échelle vallée et avec l'extérieur, meilleure efficacité des services et la réduction des coûts, être en capacité de s'adapter à l'évolution des besoins / attentes de la population*

2.2. RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SERVICES À DOMICILE

Agir uniquement sur l'offre de soins et les effectifs des professionnels de Santé ne suffit pas à améliorer l'état de santé et la qualité de vie de la population. Le parcours de vie inclut d'autres services comme la prévention, la promotion/éducation à la santé au quotidien, le champ du médico-social.

Le diagnostic pointe le cloisonnement des différentes sphères (sanitaire, sociale, médico-sociale) et le manque d'inter-connaissance des professionnels ; l'insuffisance d'information sur l'offre de Santé et sur son organisation de proximité pour le public et le manque de cohérence/coordination dans le parcours des patients.

Pour répondre aux besoins, il est donc nécessaire de définir une stratégie globale de santé : des orientations, adaptées et spécifiques au territoire, en cohérence avec les attentes des habitants et les besoins repérés par les professionnels.

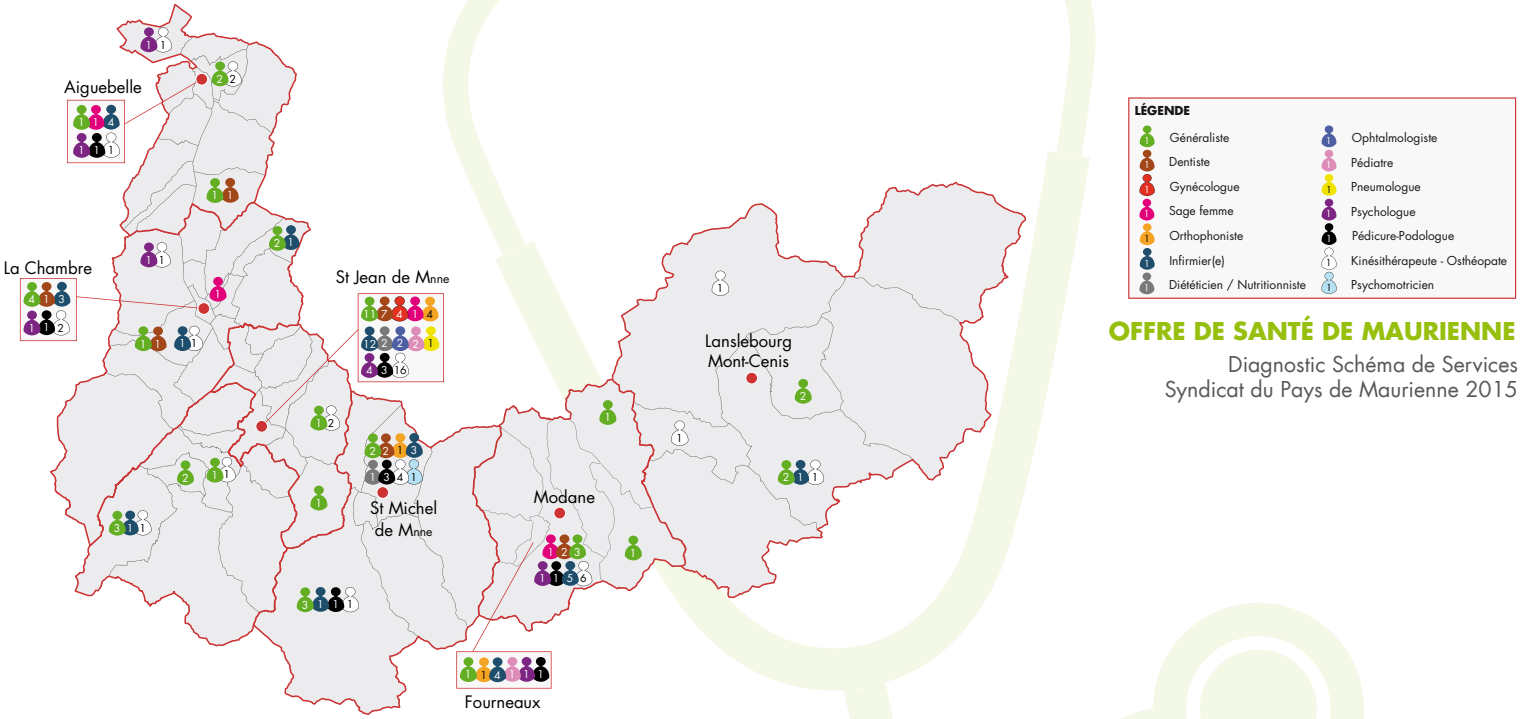

OFFRE DE SANTÉ DE MAURIENNE

Diagnostic Schéma de Services
Syndicat du Pays de Maurienne 2015

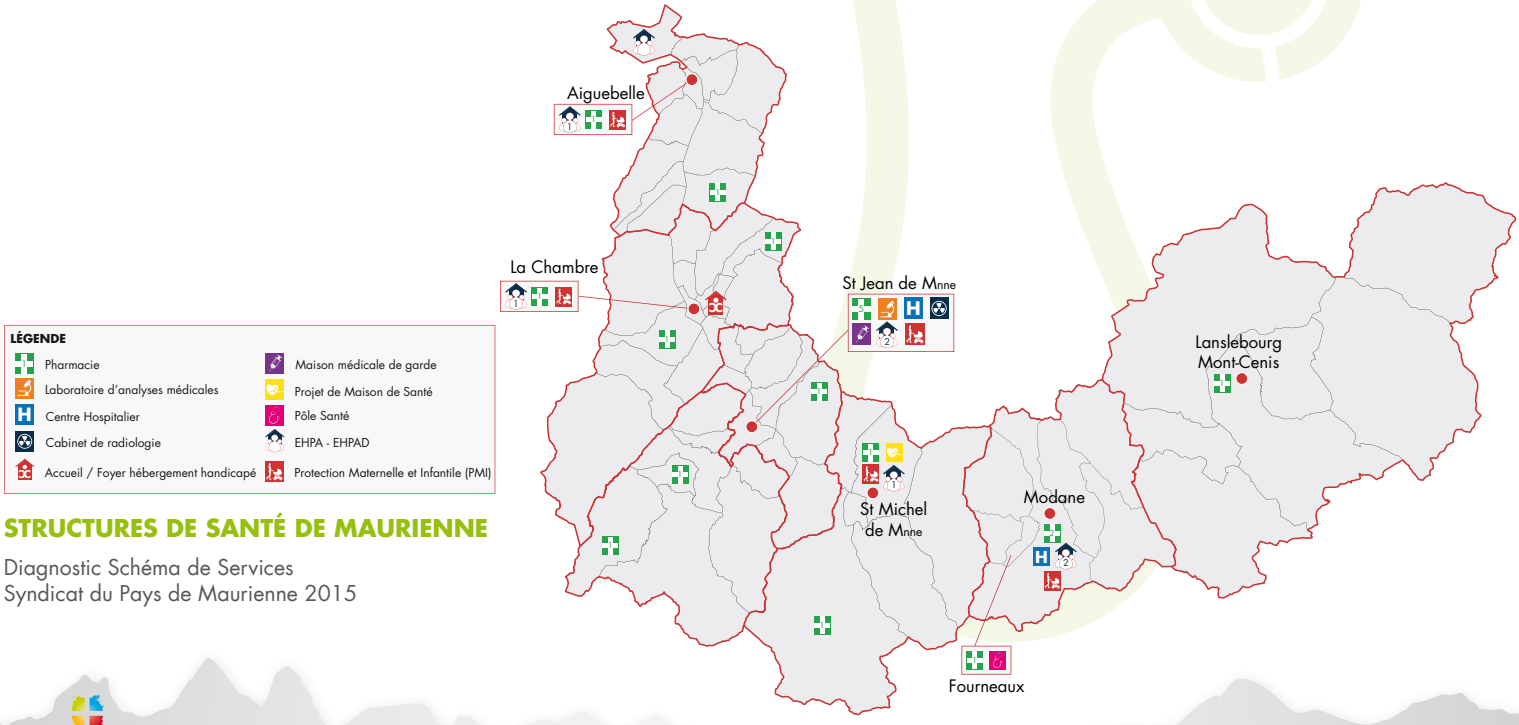

STRUCTURES DE SANTÉ DE MAURIENNE

Diagnostic Schéma de Services
Syndicat du Pays de Maurienne 2015

FICHE ACTION 2.2.1	ENGAGER UNE RÉFLEXION VISANT À L'ÉMERGENCE D'UNE STRATÉGIE TERRITORIALE DE SANTÉ
Existant	Le projet de loi Santé Publique d'octobre 2014 (www.sante.gouv.fr) affirme une vision élargie de la santé intégrant Promotion et Prévention et appelant la participation des usagers-citoyens. Au niveau régional : conférence de territoire Est. Départemental et thématique : Conseil Local de Santé Mentale Savoie (unafam73.wifeo.com)
Descriptif de l'action	**Création d'un collectif Santé et territoire afin de :** • Favoriser la connaissance entre tous ces membres • Décloisonner les différents champs d'intervention • Renforcer la lisibilité et la visibilité des ressources territoriales existantes • Proposer et mettre en œuvre des actions concertées (prévention/éducation) Ce collectif sera constitué d'habitants, d'élus et de professionnels locaux des secteurs sanitaire, social, médico-social. Il travaillera en articulation avec les politiques nationales, régionales et départementales.
Participants à l'échelle vallée	• Professionnels de santé libéraux médicaux et paramédicaux • Structures sanitaires (centre hospitalier, centre de rééducation) et médico-sociales (EHPAD, ESAT…) • Les ADMR • La DTVS (cohésion sociale, CLIC…) • La Sauvegarde de l'Enfance • Mission Locale Jeunes • CPAS et CCAS • CPAM • Mutualité Sociale Agricole (MSA) • SSIAD • Maison des Réseaux de Santé de Savoie
Points de vigilance	• Les structures concernées sont souvent rattachées à un réseau professionnel hors Maurienne. Il ne s'agit donc pas de copier ce qui s'y fait, mais bien d'apporter une plus-value, une réponse spécifique aux besoins explicités par les acteurs locaux. • Mettre en réseau, ce n'est pas "faire à la place de", mais bien impulser et accompagner.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Nombre et diversité des participants • Nombre de réunions • Application de la feuille de route • Évaluation qualitative de l'impact auprès des professionnels impliqués après 1 an (questionnaire) • Documents produits et leur diffusion/utilisation à l'échelle vallée
Maîtres d'ouvrages potentiels	Syndicat du Pays de Maurienne
Partenaires techniques potentiels	IREPS Rhône-Alpes (Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé)
Partenaires financiers mobilisables	ARS (Agence Régionale de Santé)
Rôle du Syndicat du Pays de Maurienne	• Identifier et mobiliser des personnes ressource • Mettre en place et animer le collectif • Mise en réseau/partenariat Maurienne et hors territoire • Appui au développement d'outils de communication/information pour les professionnels et le public
Dépenses liées au projet (à titre indicatif)	• Outils de communication (papiers et dématérialisés) • Organisation d'actions de prévention/éducation (déplacements, intervenants, frais réception et communication…)
Calendrier prévisionnel	1er semestre 2016 : Mise en place du collectif et de sa feuille de route (objectifs à court terme) 2ème semestre 2016/2017 et suite : Mise en œuvre de la feuille de route
Articulation avec d'autres actions du schéma de services	1.1.2 Favoriser l'accès aux droits pour tous 1.2.2 Structurer l'information et l'accompagnement à la saisonnalité et la pluriactivité 1.2.3 Encourager la prise en compte des rythmes de vie dans l'organisation des services 1.3.2 Améliorer la couverture haut débit du territoire 2.2.2 Développer de nouveaux modes d'organisation des soins de premier recours 2.2.3 Répondre aux nouveaux besoins de services à domicile liés au vieillissement de la population 2.3.3 Renforcer les services de soutien aux parents et de prévention auprès des jeunes 3.1.1 Améliorer et accompagner l'inter-connaissance des différents opérateurs de services 3.1.2 Diversifier les modes et lieux de diffusion de l'information pour le public 3.2.1 Structurer et animer le partage des données à l'échelle du territoire
Liens hors territoire	• Collectif Santé Oisans • Tarentaise…

AXE 2

DÉVELOPPER LES PRATIQUES INNOVANTES, COLLABORATIVES ET PARTICIPATIVES

RÉSULTATS ATTENDUS : *Renforcement du lien social et de l'engagement citoyen, développement des partenariats / échanges de pratiques à l'échelle vallée et avec l'extérieur, meilleure efficacité des services et la réduction des coûts, être en capacité de s'adapter à l'évolution des besoins / attentes de la population*

2.2. RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SERVICES À DOMICILE

Le parcours de vie inclut l'accès aux soins et à d'autres services comme la prévention, la promotion/éducation à la santé au quotidien, le champ du médico-social (services à domicile...).
Agir en cohérence sur l'ensemble permet d'améliorer l'état de santé mais aussi la qualité de vie de la population.

Le diagnostic fait ressortir une offre de soins insuffisante, en zone rurale comme en ville, en raison essentiellement de la démographie médicale (45 généralistes seulement dont 23 ont plus de 55 ans en 2015), de la difficulté à recruter et maintenir de jeunes médecins (conditions de travail difficiles pour les professionnels installés en libéral, fort impact de la saisonnalité).

Les conséquences pour les patients sont nombreuses : allongement des délais d'attente et du temps de trajet, recours aux services d'urgence (pompiers, hôpital) et à l'extrême, l'absence de recours au système de soins et l'aggravation de l'état de santé des personnes.

Enfin, de nouveaux besoins liés au vieillissement de la population apparaissent, qui demandent des réponses spécifiques en matière d'accompagnement et de soins.

Comment les collectivités peuvent-elles accompagner les professionnels, afin de répondre aux besoins des habitants ?

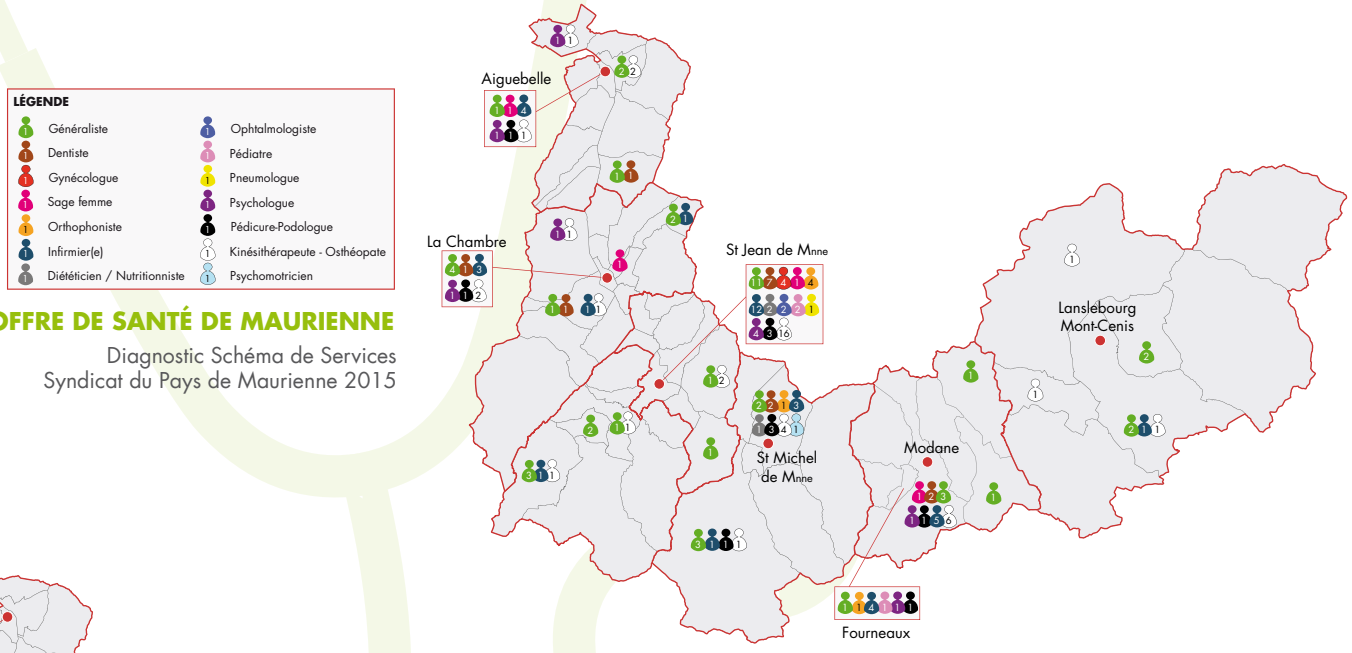

OFFRE DE SANTÉ DE MAURIENNE

Diagnostic Schéma de Services
Syndicat du Pays de Maurienne 2015

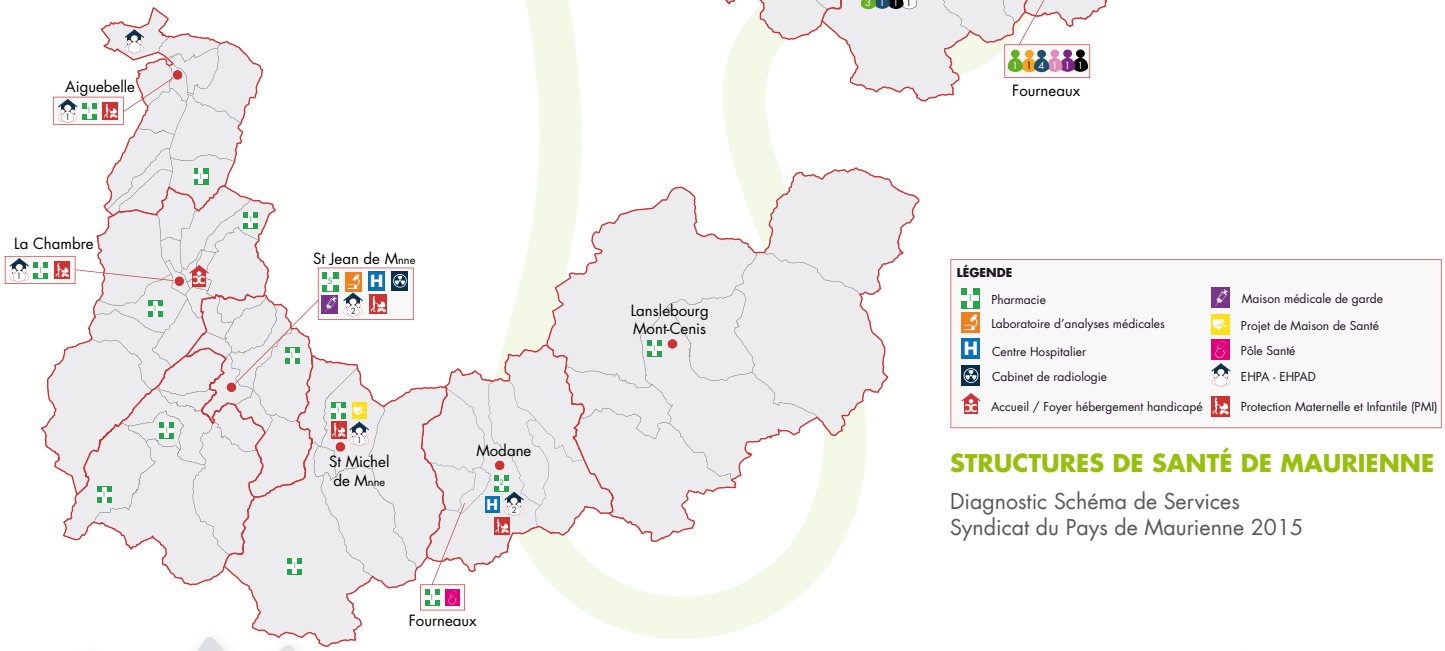

STRUCTURES DE SANTÉ DE MAURIENNE

Diagnostic Schéma de Services
Syndicat du Pays de Maurienne 2015

FICHE ACTION 2.2.2	DÉVELOPPER DE NOUVEAUX MODES D'ORGANISATION DES SOINS DE PREMIER RECOURS
Existant	• Maison médicale de garde de Saint-Jean-de-Maurienne/Modane • Pôle de Santé de Fourneaux • Maison de Santé de Saint-Michel-de-Maurienne (ouverture prévue fin 2016)
Descriptif de l'action	Organisation d'un Pôle de Santé pluridisciplinaire visant à : • L'optimisation des pratiques et des prises en charges (dossier médical partagé, organisation conjointe des consultations, emploi en commun de personnel administratif…) • La coopération des professionnels de la Santé (coordination des parcours de soin, réseau informatique, recrutement partagé, outils de travail communs…)
Échelle territoriale	Territoire pilote : • Communauté de Communes Cœur de Maurienne • Communauté de Communes de l'Arvan • Communauté de Communes 4 C
Points de vigilance	• Le projet doit être porté par un petit groupe de professionnels moteur et représentatif de la diversité du territoire (médecine de montagne et médecine de ville). • Les collectivités ont choisi de soutenir mais ne portent pas la démarche, qui doit rester celle des professionnels. • Difficulté à fédérer les professionnels locaux autour d'un projet commun. Manque de pratique de la concertation et du travail en réseau. • Impact de la réforme des collectivités sur le partenariat avec les élus et le périmètre d'action.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Nombre et diversité des professionnels impliqués dans la démarche • Fréquence des réunions • Délais de mise en œuvre
Maîtres d'ouvrages potentiels	• Médecins et autres professionnels médicaux et paramédicaux • Intercommunalités
Partenaires techniques potentiels	• Agence Régionale de Santé (ARS) • Fédération des Maisons de Santé Rhône-Alpes (FemasRA) • L'Adrets • Hôpitaux de Saint-Jean-de-Maurienne et Modane
Partenaires financiers mobilisables	• ARS • Département
Rôle du Syndicat du Pays de Maurienne	Accompagner les collectivités et professionnels (réunis en collectif) dans la réflexion et la définition du projet : • Appui à l'organisation et animation du collectif • Aide à l'élaboration du projet professionnel et de santé (apport d'expériences) • Mise en réseau des partenaires techniques • Appui au montage de dossier et à la recherche de financement • Suivi/évaluation
Dépenses liées au projet (à titre indicatif)	• Dépenses liées aux travaux et aménagement d'un local : investissements immobiliers éventuels, maîtrise d'œuvre, mobilier, matériel informatique et professionnel, signalétique… • Actions de communication et d'information sur la mise en place du projet • Charges de fonctionnement annuelles
Calendrier prévisionnel	1er semestre 2016 : • Rencontre des médecins du territoire et identification des professionnels de santé médicaux et paramédicaux de 1er recours souhaitant intégrer la démarche • Constitution du groupe moteur et formulation du projet de santé territorial 2ème semestre 2016 : • Montage du dossier et recherche de partenaires techniques et financiers 2017 : • Mise en œuvre du projet
Articulation avec d'autres actions du schéma de services	1.3.2 Favoriser l'accès aux droits pour tous 1.2.3 Encourager la prise en compte des rythmes de vie dans l'organisation des services 2.2.1 Engager une réflexion visant à l'émergence d'une stratégie territoriale de santé 2.2.3 Répondre aux nouveaux besoins de services à domicile liés au vieillissement de la population 3.1.1 Améliorer et accompagner l'inter-connaissance des différents opérateurs de services 3.1.2 Diversifier les modes et lieux de diffusion de l'information pour le public 3.2.1 Structurer et animer le partage des données à l'échelle du territoire
Liens hors territoire	• Maisons et Pôles de Santé du réseau FemasRA

DÉVELOPPER LES PRATIQUES INNOVANTES, COLLABORATIVES ET PARTICIPATIVES

RÉSULTATS ATTENDUS : *Renforcement du lien social et de l'engagement citoyen, développement des partenariats / échanges de pratiques à l'échelle vallée et avec l'extérieur, meilleure efficacité des services et la réduction des coûts, être en capacité de s'adapter à l'évolution des besoins / attentes de la population*

2.2. RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SERVICES À DOMICILE

Le parcours de vie d'une personne inclut l'accès aux soins et à d'autres services comme la prévention, la promotion/éducation à la santé au quotidien, le champ du médico-social (services à domicile...). Agir en cohérence sur l'ensemble de ces services permet d'améliorer l'état de santé mais aussi la qualité de vie de la personne.

Le vieillissement de la population s'accompagne de nouveaux besoins, liés au maintien des personnes à domicile (lutte contre l'isolement...) et à la prise en charge des maladies chroniques principalement. Les acteurs professionnels se doivent donc d'adapter leurs pratiques mais se heurtent à différentes contraintes (financières, organisationnelles, formation/compétences du personnel...). D'autre part, il apparaît indispensable aujourd'hui de décloisonner le champ des services pour une meilleure prise en charge globale et de qualité des usagers.

Cette évolution représente un véritable enjeu pour notre territoire et ne pourra se faire sans une volonté de concertation de l'ensemble des acteurs concernés.

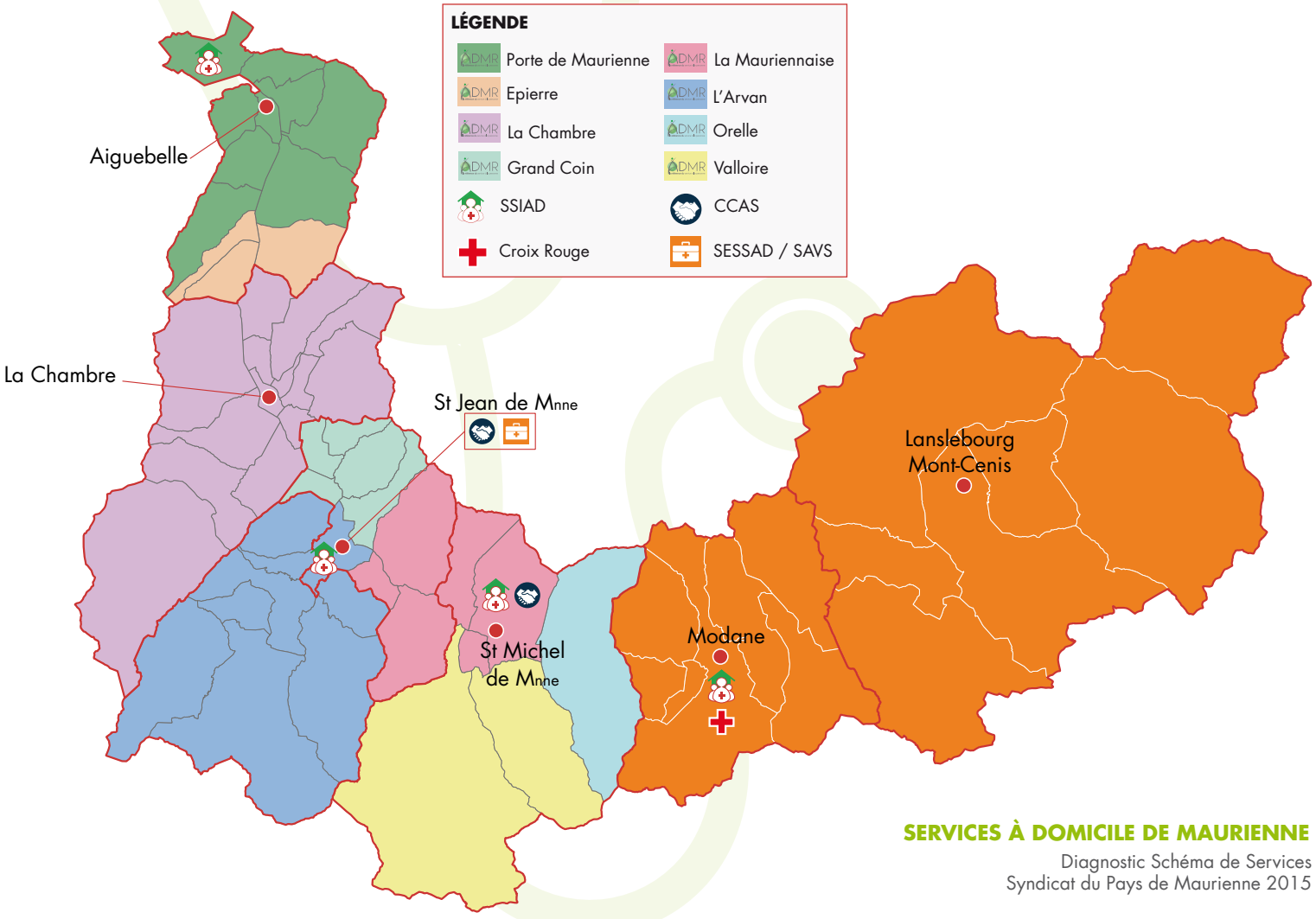

SERVICES À DOMICILE DE MAURIENNE
Diagnostic Schéma de Services
Syndicat du Pays de Maurienne 2015

DÉVELOPPER LES PRATIQUES INNOVANTES, COLLABORATIVES ET PARTICIPATIVES

RÉSULTATS ATTENDUS : *Renforcement du lien social et de l'engagement citoyen, développement des partenariats / échanges de pratiques à l'échelle vallée et avec l'extérieur, meilleure efficacité des services et la réduction des coûts, être en capacité de s'adapter à l'évolution des besoins / attentes de la population*

FICHE PRÉCONISATION

2.2.3	RÉPONDRE AUX NOUVEAUX BESOINS DE SERVICES À DOMICILE LIÉS AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION
Existant	L'ensemble du territoire de la Maurienne est couvert en Services d'Aide À Domicile (SAAD) et en Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD), gérés par les associations ADMR et Croix rouge (Modane et Haute-Maurienne), les CCAS (Saint-Jean-de-Maurienne et Saint-Michel-de-Maurienne). Sur ce champ, l'offre "particuliers-employeurs" existe également (2,8 %). D'autres structures interviennent à domicile pour des services de la vie quotidienne (ménage, jardinage, bricolage) comme AMIES-Solidart, Cap handicap (ex APEI)… Le territoire est également couvert par des services de portage de repas gérés par les Communautés de communes, les communes, des associations ou le secteur privé. La filière gérontologique est co-animée par la Délégation Territoriale à la Vie Sociale (DTVS) et l'Hôpital de Saint-Jean-de-Maurienne. À l'origine à vocation médicale, cette instance souhaite aujourd'hui s'ouvrir à d'autres acteurs de la filière, dans un objectif de concertation et de mise en œuvre d'actions collectives. Le Comité de coordination des ADMR de Maurienne s'est créé en 2015, dans le but de permettre une meilleure inter-connaissance des associations et de travailler à une vision partagée du territoire.
Préconisations / pistes projets	**Poursuivre le rapprochement entre associations ADMR** en vue de : • meilleure inter-connaissance des administrateurs • mutualiser les salariés des différentes associations (travail sur les plannings) permettant de rapprocher intervenants et usagers, et d'éviter des frais de déplacements trop importants (en lien avec la politique du Département sur ce sujet) • mutualiser les moyens matériels, financiers, administratifs **Coordination et partenariat entre structures complémentaires** intervenant à domicile (ex : Cap Handicap et ADMR) au sein d'un réseau spécifique pour travailler sur : • l'inter-connaissance des acteurs • le "chaînage" des interventions à domicile (limiter les ruptures dans la prise en charge des usagers) • des mutualisations potentielles (moyens humains et matériels) • des formations et qualifications communes (décloisonner les métiers du service à domicile, favoriser la polyvalence) • les besoins de services des usagers pour diversifier les activités (aide à domicile, jardinage, bricolage…) **Diversification de l'offre :** • étude de besoins des usagers dans le cadre du réseau des structures intervenant à domicile (voir ci-dessus) • étude de besoins des habitants (non usagers) non couverts localement (garde d'enfants à domicile…) **Développement de la formation et de la qualification** des professionnels et des bénévoles : • formations locales collectives • échange d'expérience intra et hors Maurienne **Développement dans les bourgs centres d'une offre de logement "intermédiaire"** entre le domicile et l'établissement médicalisé, adapté aux personnes âgées et à leurs besoins en terme de services.
Articulation avec d'autres actions du schéma de services	1.1.1 Renforcer la présence physique et la mutualisation des services publics sociaux et de l'emploi 1.1.2 Favoriser l'accès aux droits pour tous 1.2.3 Encourager la prise en compte des rythmes de vie dans l'organisation des services 1.3.2 Améliorer la couverture Haut Débit du territoire 2.1.1 Encourager et développer l'itinérance des services 2.2.1 Engager une réflexion visant à l'émergence d'une stratégie territoriale de santé 2.2.2 Développer de nouveaux modes d'organisation des soins de premier recours 2.4.2 Soutenir les initiatives locales intégrant la participation des habitants, favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle 3.1.1 Améliorer et accompagner l'inter-connaissance des différents opérateurs de services 3.1.2 Diversifier les modes et lieux de diffusion de l'information pour le public 3.2.1 Structurer et animer le partage des données à l'échelle du territoire
Liens hors Maurienne	• Préconisations du schéma départemental aux personnes âgées • SCoT de Maurienne • Programme Local Habitat (PLH) des Communautés de communes (pour l'offre de logement adapté aux personnes âgées)
Partenaires financiers mobilisables	• Département • Caisses de retraites • Communautés de communes • Fondations

DÉVELOPPER LES PRATIQUES INNOVANTES, COLLABORATIVES ET PARTICIPATIVES

RÉSULTATS ATTENDUS : *Renforcement du lien social et de l'engagement citoyen, développement des partenariats / échanges de pratiques à l'échelle vallée et avec l'extérieur, meilleure efficacité des services et la réduction des coûts, être en capacité de s'adapter à l'évolution des besoins / attentes de la population*

2.3. DÉVELOPPER LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

A l'échelle nationale, les jeunes adultes (18-25 ans) sont les plus touchés par le chômage, l'emploi précaire et la pauvreté. La Maurienne ajoute à cela une offre d'études post-bac limitée et une offre de loisirs et culturelle jugée insuffisante ou inadaptée par ce public. Face à ces conditions de vie peu favorables, beaucoup de jeunes réagissent par un repli sur soi ou font le choix de quitter le territoire.

L'enjeu est donc de rendre la Maurienne plus attractive pour les jeunes, afin de maintenir les locaux, mais aussi d'attirer de nouveaux venus.

Comment impliquer les jeunes eux-mêmes dans cette démarche ?

FICHE PRÉCONISATION	
2.3.1	**FAVORISER L'ENGAGEMENT DES JEUNES DANS LA VIE LOCALE**
Existant	• *Mission Locale Jeunes* • *Espace Jeunes Saint-Jean-de-Maurienne* • *Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Savoie*
Préconisations / pistes projets	**Encourager les jeunes à sortir du fatalisme et de l'inaction et à prendre une part active dans l'amélioration de leurs conditions de vie en s'engageant dans des actions citoyennes** • Intégrer les jeunes aux instances décisionnelles des structures qui les concernent • Donner la possibilité d'échanger, d'aller à la rencontre d'autres jeunes • Soutenir la capacité d'initiative du public jeune • Renforcer l'information auprès et par les jeunes
Articulation avec d'autres actions du schéma de services	1.1.1 Renforcer la présence physique et la mutualisation des services publics sociaux et de l'emploi 1.1.2 Favoriser l'accès aux droits pour tous 1.2.2 Structurer l'information et l'accompagnement à la saisonnalité et la pluriactivité 1.2.3 Encourager la prise en compte des rythmes de vie dans l'organisation des services 1.3.1 Lutter contre la fracture numérique 1.3.2 Améliorer la couverture Haut Débit du territoire 2.1.2 Diversifier les modes de transport durable et Favoriser le changement de comportement du grand public 2.2.1 Engager une réflexion visant à l'émergence d'une stratégie territoriale de santé 2.3.2 Développer et promouvoir une offre culturelle et de loisirs adaptée au public jeune 2.3.3 Renforcer les services de soutien aux parents et de prévention auprès des jeunes 2.4.1 Impulser la mutualisation des services et renforcer le tissu associatif 2.4.2 Soutenir les initiatives locales intégrant la participation des habitants, favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle 3.1.2 Diversifier les modes et lieux de diffusion de l'information pour le public
Liens hors Maurienne	• *Assemblée libre des Jeunes de Savoie*, octobre 2016 • *Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes* • *Recensement des organisations et initiatives* en faveur de la participation des Jeunes dans les Alpes • *Le Parlement des Enfants*, Hautes-Alpes • *Conseil départemental des Jeunes*, pour les élèves de 4ème
Partenaires financiers mobilisables	• *Région Auvergne-Rhône-Alpes* (Aide aux projets citoyens des Jeunes) • *Fondation FACE*

DÉVELOPPER LES PRATIQUES INNOVANTES, COLLABORATIVES ET PARTICIPATIVES

RÉSULTATS ATTENDUS : *Renforcement du lien social et de l'engagement citoyen, développement des partenariats / échanges de pratiques à l'échelle vallée et avec l'extérieur, meilleure efficacité des services et la réduction des coûts, être en capacité de s'adapter à l'évolution des besoins / attentes de la population*

2.3. DÉVELOPPER LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Les plus de 15 ans ne fréquentent pas les accueils de loisirs car ils sont en recherche de lieux plus informels, d'autres formes de loisirs. Les salles des jeunes sont peu nombreuses sur le territoire et leur gestion pose souvent problème aux collectivités.
Pour les jeunes adultes, l'accès à la culture et aux loisirs est bien évidemment lié au niveau de revenus et à la mobilité. Mais s'ils ont globalement des pratiques plus intenses que le reste de la population, le grand nombre d'initiatives culturelles locales (de qualité et peu onéreuses) proposées en Maurienne ne répond pas vraiment à leurs attentes. D'autre part, l'offre de loisirs proposée aujourd'hui est avant tout orientée vers le sport nature et de montagne.

Enfin, les possibilités d'études post-bac sont limitées en Maurienne et plus largement en Savoie, ce qui incite les jeunes à quitter le territoire, ou bien à abandonner leurs études.

L'enjeu est donc de rendre la Maurienne plus attractive pour les jeunes, afin de maintenir les locaux, mais aussi d'attirer de nouveaux venus.

FICHE PRÉCONISATION

2.3.2	DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR UNE OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIRS ADAPTÉE AUX JEUNES ADULTES
Existant	Des initiatives associatives récentes, en cours de reconnaissance et de développement : • *Le Pataquès* - café culturel en Maurienne • *Pépin'Art*
Préconisations / pistes projets	**Pour les 15-18 ans :** • Favoriser le développement d'espaces de proximité aménagés et animés par un adulte référent, en lien avec les services de prévention et les associations pour la jeunesse • Faciliter l'accès aux évènements culturels en et hors Maurienne (communication, mobilité) **Pour les jeunes adultes :** • Soutenir les initiatives locales innovantes favorisant la mixité sociale et culturelle • Encourager le développement de la formation à distance afin de permettre aux jeunes de rester sur le territoire tout en s'ouvrant à l'extérieur
Articulation avec d'autres actions du schéma de services	1.2.2 Structurer l'information et l'accompagnement à la saisonnalité et la pluriactivité 1.3.1 Lutter contre la fracture numérique 1.3.2 Améliorer la couverture Haut Débit du territoire 2.1.2 Diversifier les modes de transport durable et Favoriser le changement de comportement du grand public 2.3.1 Encourager l'engagement des jeunes dans la vie locale 2.3.3 Renforcer les services de soutien aux parents et de prévention auprès des jeunes 2.4.1 Impulser la mutualisation des services et renforcer le tissu associatif 2.4.2 Soutenir les initiatives locales intégrant la participation des habitants, favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle 3.1.2 Diversifier les modes et lieux de diffusion de l'information pour le public
Liens hors Maurienne	*Programme Université Numérique de la montagne et des territoires isolés* (UNM)
Partenaires financiers mobilisables	• *Région Auvergne-Rhône-Alpes (Aide aux projets citoyens des jeunes)* • *Fondation Unit*

DÉVELOPPER LES PRATIQUES INNOVANTES, COLLABORATIVES ET PARTICIPATIVES

RÉSULTATS ATTENDUS : *Renforcement du lien social et de l'engagement citoyen, développement des partenariats / échanges de pratiques à l'échelle vallée et avec l'extérieur, meilleure efficacité des services et la réduction des coûts, être en capacité de s'adapter à l'évolution des besoins / attentes de la population*

2.3. DÉVELOPPER LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

La couverture en structures d'accueil et de loisirs pour les 04/16 ans est satisfaisante, mais l'on perçoit souvent un désintérêt des plus de 15 ans pour ces services. Ces jeunes sont en effet en recherche de lieux plus informels, d'autres formes de loisirs. Alors que les animateurs jeunesse, en tant qu'adultes référents, ont un rôle important à jouer en matière de prévention, l'on constate pourtant l'insuffisance de cadre approprié à ce public spécifique. Le désoeuvrement qui peut s'ensuivre, représente une porte ouverte au repli sur soi, aux conduites à risques ou aux addictions pour certains jeunes.

D'autre part, le nombre de familles en situation de précarité économique et/ou sociale, les problèmes de santé (troubles du comportement, problèmes alimentaires, addictions…) des enfants et des jeunes sont en augmentation.

Ainsi, l'un des enjeux consiste à renforcer l'appui aux parents dans l'exercice de leur rôle et à consolider l'action en direction des adolescents.

FICHE PRÉCONISATION

2.3.3	RENFORCER LES SERVICES DE SOUTIEN AUX PARENTS ET DE PRÉVENTION AUPRÈS DES JEUNES
Existant	• Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) d'Aiguebelle, Saint-Etienne-de-Cuines, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Michel-de-Maurienne, Modane • Action Collective Famille (ACF) des Associations Cantonales d'Animation (ACA) des cantons d'Aiguebelle, Saint-Etienne-de-Cuines, Saint-Jean-de-Maurienne • Service de prévention spécialisée à Saint-Jean-de-Maurienne et Modane • Mission Locale Jeunes (MLJ)
Préconisations / pistes projets	Partant du principe que les parents sont porteurs de ressources et de compétences qui sont à valoriser et renforcer, l'enjeu pour notre territoire est de favoriser l'échange avec les autres parents et les professionnels. • Soutenir les partenariats professionnels existants localement et à l'échelle de la vallée : » Actions collectives en direction du public, » Inter-connaissance des acteurs favorisant une vision partagée du territoire et la cohérence dans l'accompagnement des familles. • Étendre le périmètre d'action des éducateurs de rue à l'ensemble du territoire • Encourager le développement et l'animation de lieux de rencontre pour les parents, les jeunes
Articulation avec d'autres actions du schéma de services	1.1.1 Renforcer la présence physique et la mutualisation des services publics sociaux et de l'emploi 1.1.2 Favoriser l'accès aux droits pour tous 1.2.1 Favoriser le développement de modes de garde Petite Enfance innovants adaptés aux contraintes locales 1.2.3 Encourager la prise en compte des rythmes de vie dans l'organisation des services 2.1.1 Encourager et développer l'itinérance des services 2.2.1 Engager une réflexion visant à l'émergence d'une stratégie territoriale de santé 2.3.1 Encourager l'engagement des jeunes dans la vie locale 2.3.2 Développer et promouvoir une offre culturelle et de loisirs adaptée au public jeune 2.4.1 Impulser la mutualisation des services et renforcer le tissu associatif 2.4.2 Soutenir les initiatives locales intégrant la participation des habitants, favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle 3.1.1 Améliorer et accompagner l'inter-connaissance des différents opérateurs de services 3.1.2 Diversifier les modes et lieux de diffusion de l'information pour le public
Liens hors Maurienne	• Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents de Savoie (*REAAP 73*) • Centre Ressources Enfance Famille École (*CREFE*) • Association de Parents d'Enfants DYS (*APEDYS*) • Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels (*ACEPP*)
Partenaires financiers mobilisables	• CAF • Département • État • Collectivités

DÉVELOPPER LES PRATIQUES INNOVANTES, COLLABORATIVES ET PARTICIPATIVES

RÉSULTATS ATTENDUS : *Renforcement du lien social et de l'engagement citoyen, développement des partenariats / échanges de pratiques à l'échelle vallée et avec l'extérieur, meilleure efficacité des services et la réduction des coûts, être en capacité de s'adapter à l'évolution des besoins / attentes de la population*

2.4. ACCOMPAGNER L'ESSOR DE L'ÉCONOMIE DU PARTAGE

L'économie du partage est une forme nouvelle d'organisation au sein de laquelle les individus s'organisent pour créer ensemble des biens collectifs. C'est un levier novateur, à disposition des collectivités et des acteurs privés pour valoriser les ressources locales, penser autrement les services et la cohésion sociale.

Lors du diagnostic les habitants ont pointé le manque de lien social, d'espaces de rencontres, la difficulté d'intégration pour les nouveaux venus.

La disparition ou l'absence de services de proximité et les difficultés d'accès à internet en zone rurale ne facilitent pas le quotidien. Enfin le manque d'engagement citoyen, des jeunes en particulier, est une réalité.

Il existe des réseaux de solidarité informels très présents mais aussi très localisés. Des associations bien implantées, mais manquant souvent de moyens et de reconnaissance dans leur rôle social, économique et de développement du territoire. Des initiatives sociales et économiques récentes et innovantes mais localisées et peu connues.

Comment l'économie du partage peut-elle participer à renforcer l'existant et à répondre aux besoins non couverts sur certains territoires ?

FICHE ACTION 2.4.1	IMPULSER LA MUTUALISATION DES SERVICES ET RENFORCER LE TISSU ASSOCIATIF
Existant	Il n'existe pas de mutualisation des services associatifs aujourd'hui en Maurienne.
Descriptif de l'action	**Accompagner la création de tiers lieux**, afin de regrouper différents services absents du territoire ou éparpillés. En fonction des besoins et dynamiques locales, un tiers lieu peut porter différentes activités : • Espace de travail partagé • Espace culturel et de loisirs • Café/épicerie associative • Maison des associations • Maison de Services au Public (MSaP) • Espace Public Numérique (EPN) • Petite activité à vocation économique • … Les principaux avantages induits par un tiers lieu sont la mutualisation des moyens humains et matériels, la réduction des coûts, la limitation des déplacements pour le public et la valorisation de savoirs/ressources locales portées par les associations ou collectifs d'habitants.
Échelle territoriale	Territoire pilote intercommunal
Points de vigilance	• Le groupe moteur devra être représentatif de la diversité du territoire (mixité sociale et intergénérationnelle) et ouvert. • Prévoir de capitaliser et communiquer sur de la démarche en vue de sa reproductibilité tout au long du projet. • L'animation du lieu est une fonction à part entière qui doit être pensée dès sa création, afin d'assurer la bonne coopération, la dynamique et la pérennité. • Bien réfléchir au modèle économique en amont afin d'assurer le financement du fonctionnement.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Nombre de personnes participants au projet et diversité • Nombre d'activités proposées au sein du tiers lieu • Fréquentation et implication des habitants • Nombre de partenariats
Maîtres d'ouvrages potentiels	• Associations • Collectifs d'habitants • Collectivités
Partenaires techniques potentiels	Opérateurs de services dans le cas d'une MSaP
Partenaires financiers mobilisables	• Fondation de France • État (si MSaP)
Rôle du Syndicat du Pays de Maurienne	• Accompagner la réflexion, l'émergence du projet (animation participative) • Recherche/coordination/mise en réseau des partenaires • Appui au montage de dossier • Suivi de la mise en œuvre et évaluation
Dépenses liées au projet (à titre indicatif)	• Dépenses liées aux travaux et aménagement d'un local : investissements immobiliers éventuels, maîtrise d'œuvre, mobilier, matériel informatique, documentation, signalétique… • Actions de communication et d'information sur la mise en place du projet • Agent d'accueil/animation+formation dans le cas MSaP • Charges de fonctionnement annuelles
Calendrier prévisionnel	2016 / 2017 : • Identification d'un ou deux territoires pilotes • Constitution d'un collectif (groupe moteur) • Visites de terrain et échanges d'expérience avec des tiers lieux existants (à poursuivre tout au long du projet) • Définition des besoins/services à intégrer dans le tiers lieu, du fonctionnement et mode de gouvernance, du lieu d'implantation • Recherche de financement et autres partenaires • Conventions de partenariat avec les opérateurs (ex : CAF, Pôle Emploi…) et l'État (si MSaP) • Travaux d'aménagement/équipement du local • Recrutement de l'agent d'accueil 2017 / 2018 : • Ouverture du tiers lieu / suivi et évaluation / capitalisation en vue reproductibilité • Diffusion/adaptation de la démarche par les autres territoires de Maurienne intéressés
Articulation avec d'autres actions du schéma de services	1.1.1 Renforcer la présence physique et la mutualisation des services publics sociaux et de l'emploi 1.2.2 Structurer l'information et l'accompagnement à la saisonnalité et la pluriactivité 1.2.3 Encourager la prise en compte des rythmes de vie dans l'organisation des services 1.3.1 Lutter contre la fracture numérique 1.3.2 Améliorer la couverture haut débit du territoire 2.3.1 Encourager l'engagement des jeunes dans la vie locale 2.3.2 Développer et promouvoir une offre culturelle et de loisirs adaptée au public jeune 2.4.2 Soutenir les initiatives locales intégrant la participation des habitants, favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle 3.1.1 Améliorer et accompagner l'inter-connaissance des différents opérateurs de services 3.1.2 Diversifier les modes et lieux de diffusion de l'information pour le public 3.2.1 Structurer et animer le partage des données à l'échelle du territoire
Liens avec d'autres actions hors Schéma	• CréaPôle • Pépinière d'entreprises • FabLab (Saint-Jean-de-Maurienne) • EPN Maurienne • Réseaux des tiers lieux

DÉVELOPPER LES PRATIQUES INNOVANTES, COLLABORATIVES ET PARTICIPATIVES

RÉSULTATS ATTENDUS : *Renforcement du lien social et de l'engagement citoyen, développement des partenariats / échanges de pratiques à l'échelle vallée et avec l'extérieur, meilleure efficacité des services et la réduction des coûts, être en capacité de s'adapter à l'évolution des besoins / attentes de la population*

2.4. ACCOMPAGNER L'ESSOR DE L'ÉCONOMIE DU PARTAGE

Les services au public ne sont plus uniquement délivrés par des acteurs publics. De plus en plus d'acteurs associatifs, individuels, privés, s'organisent pour répondre à des besoins sociaux au niveau local et participent ainsi au développement du territoire. Les politiques publiques n'ont plus aujourd'hui uniquement à "faire" ou à "faire faire", mais aussi à accompagner les initiatives émergeant des acteurs locaux.

Pourtant, cette évolution bouscule un modèle français d'action publique qui n'a jamais placé la société civile sur un pied d'égalité avec les Institutions. Un changement de posture, une volonté d'inter-connaissance de part et d'autre sont des préalables indispensables à l'essor de l'économie du partage.

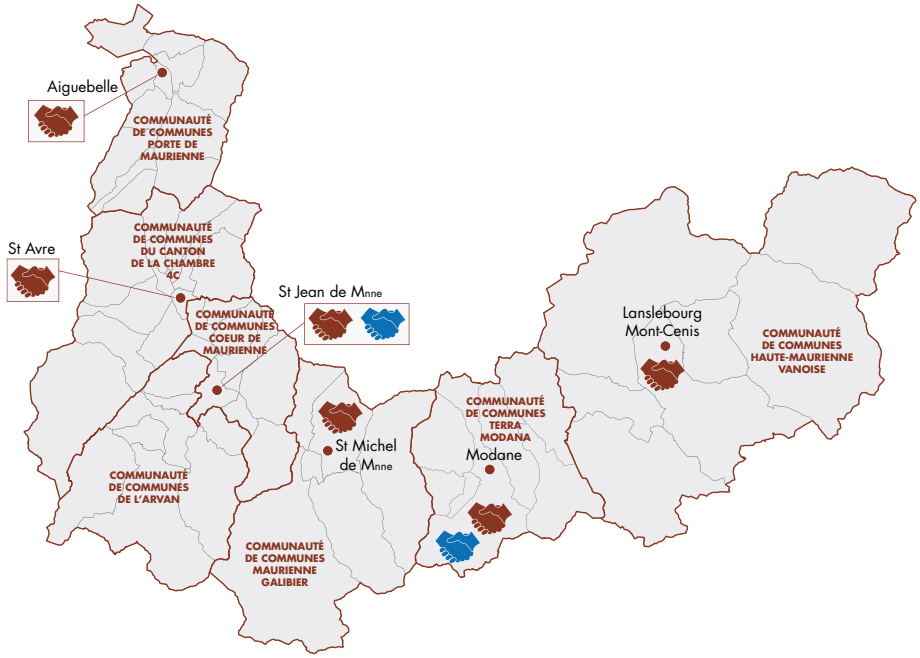

L'ÉCONOMIE DU PARTAGE EN MAURIENNE

Carte non exhaustive
Diagnostic Schéma de Services
Syndicat du Pays de Maurienne 2015

LÉGENDE

- Projets à vocation sociale
- Projets à vocation économique

FICHE PRÉCONISATION

2.4.2	SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES INTÉGRANT LA PARTICIPATION DES HABITANTS, FAVORISANT LA MIXITÉ SOCIALE ET INTERGÉNÉRATIONNELLE
Existant	La Maurienne abrite un grand nombre d'initiatives sociales et économiques innovantes. Cependant, leur diversité et leur dispersion ne permettent pas une reconnaissance globale des dynamiques. Parfois informelles ou très peu structurées, ces initiatives pâtissent souvent d'un manque de communication en direction des habitants et de reconnaissance des institutions. Le comité technique mis en place pour l'élaboration du Schéma de Services et la cartographie de l'économie du partage réalisée pour le diagnostic représentent une première étape vers la reconnaissance et la structuration du secteur.
Préconisations / pistes projets	La capacité d'innovation et de réactivité des structures de l'économie du partage constitue un atout pour le territoire qui ne doit pas être négligé. Dans le contexte budgétaire contraint actuel, le rapprochement avec les collectivités doit permettre la complémentarité, en réponse aux besoins des habitants. • Favoriser l'émergence de réseaux d'acteurs thématiques (à l'échelle de la vallée) ou territoriaux (à l'échelle intercommunale) pour permettre la création d'un écosystème favorable à la structuration d'initiatives locales. • Encourager les actions portées par plusieurs acteurs de nature différente (privé, individuel, public...) • Soutenir les actions collectives, à l'échelle inter-cantonale ou vallée
Articulation avec d'autres actions du schéma de services	2.1.2 Diversifier les modes de transport durable et Favoriser le changement de comportement du grand public 2.3.1 Encourager l'engagement des jeunes dans la vie locale 2.3.2 Développer et promouvoir une offre culturelle et de loisirs adaptée au public jeune 2.3.3 Renforcer les services de soutien aux parents et de prévention auprès des jeunes 2.4.1 Impulser la mutualisation des services et renforcer le tissu associatif 3.1.1 Améliorer et accompagner l'inter-connaissance des différents opérateurs de services 3.1.2 Diversifier les modes et lieux de diffusion de l'information pour le public 3.2.1 Structurer et animer le partage des données à l'échelle du territoire
Liens hors Maurienne	• *Réseau des Accorderies* • *Association Savoie-Léman Solidaires* (73-74) • Acteurs Associatifs départementaux (Fédérations des Centres Sociaux, des Aînés Ruraux...)
Partenaires financiers mobilisables	• Fondations • Programme ALCOTRA • Département

AXE 3

OPTIMISER LA CIRCULATION ET L'ACCÈS À L'INFORMATION POUR TOUS À L'ÉCHELLE DE LA VALLÉE

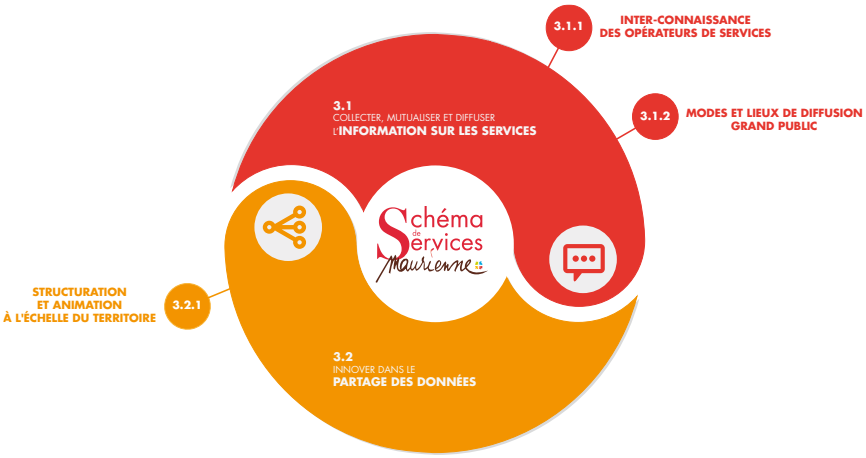

AXE 3

OPTIMISER LA CIRCULATION ET L'ACCÈS À L'INFORMATION POUR TOUS À L'ÉCHELLE DE LA VALLÉE

RÉSULTATS ATTENDUS : *Meilleure lisibilité de l'offre de services pour les habitants, des outils de communication et d'aide au projet performants à disposition des acteurs du territoire, meilleure inter-connaissance des professionnels, valorisation des actions locales*

3.1. COLLECTER, MUTUALISER ET DIFFUSER L'INFORMATION SUR LES SERVICES

Il est nécessaire de maintenir une vision à jour de l'offre de services et des différents acteurs du territoire de Maurienne. Il paraît important de mettre en place les conditions pour une meilleure inter-connaissance entre les partenaires du territoire, afin de favoriser les synergies et les projets communs.

Lors de la réalisation du diagnostic puis du schéma, les professionnels (opérateurs de services, collectivités, associations) ont fait remonter une certaine absence de vision globale et partagée à l'échelle de la vallée et donc des potentiels de coopération.

Comment maintenir une dynamique d'acteurs autour de la problématique des services et favoriser l'émergence de nouveaux projets ?

FICHE ACTION 3.1.1	AMÉLIORER ET ACCOMPAGNER L'INTER-CONNAISSANCE DES DIFFÉRENTS OPÉRATEURS DE SERVICES
Existant	• Comité technique créé pour l'élaboration du schéma. • Instances : réseaux thématiques (Gérontologique, Petite Enfance), rencontres animées par une tête de réseau (de type CLIC pour la Gérontologie).
Descriptif de l'action	Création d'une instance de suivi du schéma, animée par le Pays de Maurienne, dans la continuité du Comité technique existant et qui a pour vocation principale de : • Décider de la création de groupes de travail spécifiques (numérique, économie du partage, enfance-jeunesse...) • Suivre la réalisation des différentes fiches actions du schéma • Maintenir le diagnostic des services à jour en lien avec l'ouverture des données (cf fiche action 3.2) • Capitaliser et transférer des expériences innovantes • Mettre à l'agenda des sujets qui paraissent importants pour le territoire Ce comité pourra se doter d'outils de partage et d'échange (listes de discussions, bourse aux projets...)
Échelle territoriale	Pays de Maurienne
Points de vigilance	• Le Comité de suivi devra rester ouvert à un large panel d'acteurs et de structures, représentatifs de la diversité du territoire.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Nombre de membres présents aux Comités de suivi • Diversité et implication des acteurs • Nombre de propositions émanant des acteurs • Nombre de Comité de suivis • Nombres de groupes de travail et thématiques
Maîtres d'ouvrages potentiels	Pays de Maurienne
Partenaires techniques potentiels	Tous les acteurs des services sur le territoire
Partenaires financiers mobilisables	• Région • Département • Syndicat du Pays de Maurienne
Rôle du Syndicat du Pays de Maurienne	• Animation du Comité de suivi du Schéma de Services (cf fiche action Animation générale du schéma)
Dépenses liées au projet (à titre indicatif)	• Animation
Calendrier prévisionnel	1er semestre 2016 : Réunion du Comité de suivi et présentation des fiches actions À partir du 2ème semestre 2016 : Seconde réunion du Comité de suivi, co-construction des groupes de travail, suivi et évaluation continus
Articulation avec d'autres actions du schéma	• Cette instance de suivi et les outils dont elle sera dotée conditionneront le maintien à jour du diagnostic dans le temps et le bon déroulé du schéma dans ses grands objectifs • Toutes actions concernées
Liens hors territoire	Des liens pourront être tissés avec différents réseaux thématiques hors de Maurienne (tel que Savoie Léman Solidaire pour l'Économie du partage)

AXE 3

OPTIMISER LA CIRCULATION ET L'ACCÈS À L'INFORMATION POUR TOUS À L'ÉCHELLE DE LA VALLÉE

RÉSULTATS ATTENDUS : *Meilleure lisibilité de l'offre de services pour les habitants, des outils de communication et d'aide au projet performants à disposition des acteurs du territoire, meilleure inter-connaissance des professionnels, valorisation des actions locales*

3.1. COLLECTER, MUTUALISER ET DIFFUSER L'INFORMATION SUR LES SERVICES

En lien avec la réalisation du diagnostic du Schéma de Services, il est nécessaire de maintenir une vision à jour de l'offre de services et des différents acteurs du territoire de Maurienne.

Lors de la réalisation du diagnostic puis du schéma, les professionnels (opérateurs de services, collectivités, associations) ont fait remonter une certaine absence de vision globale et partagée des différents acteurs à l'échelle de la vallée et donc des potentiels de coopération.

Comment mieux diffuser l'information entre professionnels ? Et auprès du public ?

FICHE ACTION 3.1.2	DIVERSIFIER LES MODES ET LIEUX DE DIFFUSION DE L'INFORMATION POUR LE PUBLIC
Existant	• Annuaire des services sur le site Maurienne.fr : malgré sa richesse, il reste incomplet et sous-utilisé par les différents acteurs. • APIDAE (ex-SITRA), structuration de l'information événementielle et touristique déjà existante à l'échelle de la vallée (et animée par le Syndicat du Pays de Maurienne).
Descriptif de l'action	**Création d'un annuaire cartographique et participatif des services à l'échelle de la Maurienne** • Annuaire en ligne et en lien avec les outils existants, ayant pour vocation de présenter l'offre de services et les différents acteurs à l'échelle de la vallée et de faciliter le suivi de cette instance et son maintien à jour du diagnostic. Cette information pourra être mise à jour par les acteurs, notamment dans le cadre du Comité de suivi. Exemples : *Annuaire de La Lozère* ou dans *Les Pyrénées*). **Promotion collective de cet annuaire** • Promotion au moyen des sites de chaque collectivité locale, avec selon les possibilités techniques, une intégration avec les démarches administratives locales (en utilisant un service comme *comarquage.fr*). • Une lettre d'information, papier et/ou numérique, pourra être envoyée aux habitants pour informer de l'évolution de l'offre de services (par exemple tous les 6 mois).
Échelle territoriale	Pays de Maurienne
Points de vigilance	• Une animation de la démarche participative doit être prévue. • Les conditions de la mise à jour dans le temps devront être soigneusement étudiées. • APIDAE (ex-SITRA), structuration de l'information événementielle et touristique déjà existante à l'échelle de la vallée (et animée par le Syndicat du Pays de Maurienne), devra être prise en compte.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Nombre et diversité des services recensés dans l'annuaire (et évolution dans le temps) • Nombre de visites sur l'annuaire • Nombre de contributions par les acteurs locaux
Maîtres d'ouvrages potentiels	Pays de Maurienne
Partenaires techniques potentiels	• Communautés de communes • Comité de suivi du Schéma • APIDAE • ADRETS
Partenaires financiers mobilisables	• La mise en œuvre de l'annuaire cartographique pourra être accompagnée par l'ADRETS dans le cadre du projet Espace Alpin INTESI dont le Pays de Maurienne est "territoire-test"
Rôle du Syndicat du Pays de Maurienne	• Coordination de la mise en place et de l'hébergement de l'annuaire interactif • Animation et évaluation.
Dépenses liées au projet (à titre indicatif)	• Développement web / hébergement • Animation
Calendrier prévisionnel	2ème semestre 2016 : Mise en place expérimentale de l'annuaire À partir de 2017 : • Annuaire opérationnel • Suivi et évaluation continus
Articulation avec d'autres actions du schéma	Toutes les actions du Schéma de Services
Liens hors territoire	

AXE 3

OPTIMISER LA CIRCULATION ET L'ACCÈS À L'INFORMATION POUR TOUS À L'ÉCHELLE DE LA VALLÉE

RÉSULTATS ATTENDUS : *Meilleure lisibilité de l'offre de services pour les habitants, des outils de communication et d'aide au projet performants à disposition des acteurs du territoire, meilleure inter-connaissance des professionnels, valorisation des actions locales*

3.2. INNOVER DANS LE PARTAGE DES DONNÉES

Une diversité d'acteurs (opérateurs de services, collectivités, services de l'État, structures para-public de type INSEE) produit une multitude de données (socio-éco-démographiques, usages, consommation) et d'études (SCoT, diagnostics divers et variés) en lien avec les services, sans que ces données soient facilement réutilisables, selon les principes de l'Open Data (littéralement données ouvertes).

Suite à différents constats lors de la réalisation du diagnostic du Schéma de Services, il apparaît que les études et les données du territoire ne sont pas capitalisées ni partagées par l'ensemble des acteurs qui pourraient en avoir besoin (pour la réalisation de diagnostics par exemple). De plus, ce partage des données est nécessaire afin de maintenir une vision à jour de l'offre de services et des différents acteurs du territoire de Maurienne.

Comment faciliter l'accès et la réutilisation des données par tous ?

FICHE ACTION 3.2.1	STRUCTURER ET ANIMER LE PARTAGE DES DONNÉES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE
Existant	Un poste à mi-temps au Syndicat du Pays de Maurienne est aujourd'hui dédié à "faciliter la circulation de l'information à l'échelle de la vallée".
Descriptif de l'action	**Cette action se déclinera en deux volets :** • Une expérimentation consistant en une série d'ateliers pratiques à destination des acteurs locaux (élus, professionnels et opérateurs de services, habitants) visant à montrer les effets positifs de l'ouverture des données pour des politiques territoriales de services. • Une base de données (qui pourra être en lien avec la carte interactive de la fiche 3.1.1) regroupant toutes les données collectées durant l'élaboration du schéma et réutilisables selon les principes de l'Open Data sera mise en ligne (dans des conditions techniques à définir).
Échelle territoriale	Pays de Maurienne
Points de vigilance	• Veiller aux conditions de pérennisation de l'expérimentation • et son degré d'appropriation par les acteurs locaux.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Nombre d'atelier Open Data organisés • Nombre de participants à ces ateliers • Nombre de partenaires ayant joué le jeu de l'ouverture des données • Nombre de réutilisations pratiques par des acteurs locaux • Nombre de jeux de données liés au schéma mis en ligne • Nombre de visites • Nombre de téléchargements
Maîtres d'ouvrages potentiels	Pays de Maurienne
Partenaires techniques potentiels	• ADRETS • Communautés de communes • Espaces Publics Numériques du territoire • Tout acteur local intéressé
Partenaires financiers mobilisables	Cette action sera réalisée par l'ADRETS dans le cadre du projet Espace Alpin INTESI dont le Pays de Maurienne est "territoire-test"
Rôle du Syndicat du Pays de Maurienne	• Portage de la base de données • Co-animation et mobilisation des partenaires avec le partenaire technique accompagnant (ADRETS)
Dépenses liées au projet (à titre indicatif)	• Développement • Hébergement d'une base de données
Calendrier prévisionnel	2ème semestre 2016 : • Première série d'ateliers • Mise en ligne de la base de données 2017 : • Suite des ateliers • Évaluation du potentiel de l'ouverture des données en Maurienne
Articulation avec d'autres actions du schéma	1.1.1 Renforcer la présence physique et la mutualisation des services publics sociaux et de l'emploi 1.1.2 Favoriser l'accès aux droits pour tous 1.2.1 Favoriser le développement de modes de garde Petite Enfance innovants et adaptés aux contraintes locales 2.2.2 Développer de nouveaux modes d'organisation des soins de premier recours 3.1.1 Améliorer et accompagner l'inter-connaissance des différents opérateurs de services 3.1.2 Diversifier les modes et lieux de diffusion de l'information pour le public
Liens hors territoire	• Lien avec le Système d'information Territorial (SIT) d'ASADAC-MDP • Services de l'État liés à l'Open Data : Etalab, data.gouv.fr

ANIMATION DU SCHÉMA DE SERVICES

Le Schéma de Services propose des actions prioritaires pour lesquelles un accompagnement par le Syndicat du Pays de Maurienne est nécessaire.

Globalement, l'animateur(trice) du Schéma de Services a pour mission de :

- Promouvoir le Schéma auprès des acteurs du territoire et favoriser leur implication dans la mise en œuvre du programme d'actions (favoriser la participation des habitants)
- Impulser l'émergence d'initiatives locales innovantes en privilégiant la méthodologie participative
- Accompagner les porteurs de projet et les mettre en réseau
- Veiller à la bonne articulation des actions au sein du Schéma et avec les autres dispositifs existants et à venir (Schéma départemental, SCoT…)
- Rechercher des partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre des actions portées par le Syndicat du Pays de Maurienne
- Suivre et évaluer la bonne mise en œuvre du plan d'actions par les partenaires et porteurs de projet (en lien avec le Comité de pilotage du Syndicat du Pays de Maurienne, le Comité de suivi du Schéma, les autres techniciens du Syndicat du Pays de Maurienne, l'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage))
- Etre en veille et ouvert à l'extérieur du Pays (échange d'expérience, relais d'information…)
- Capitaliser et diffuser l'information sur les projets en vue de leur reproductibilité

Schéma de Services Maurienne